

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA SOMME****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME**

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDATE :

. de la convocation : 17.11.2022
. d'affichage : 28.11.2022

N° de la délibération : 2022-197NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63
. présents : 44
. votants : 58

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre novembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. BARBIER Marc, DOUTART Jean-Luc, VASSENT Christophe, Mmes LARDOUX Catherine, LEFEVRE Sandra, VASSEUR Julie, MM. ORIER Francis, DUCAMPS Thomas, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme RIQUIER Julie, MM. GRAVET Jacques, SLOSARCZYK Florian, POTIER Bruno, Mme GENSE Caroline, MM. URIER Francis, MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, JOLY Vincent.

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. HAY Francis.
M. DOUTART Jean-Luc avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.
M. VASSENT Christophe avait donné pouvoir à M. LEPERE Didier.
Mme LARDOUX Catherine avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.
Mme LEFEVRE Sandra avait donné pouvoir à M. LALOI François.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.
M. ORIER Francis avait donné pouvoir à M. LEGRAND Eric.
M. DUCAMPS Thomas avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.
M. BRUCHET Antoine avait donné pouvoir à M. SALOME André.
Mme RIQUIER Julie avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.
Mme GENSE Caroline avait donné pouvoir à Mme RAGUENEAU Françoise.
M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. RIOJA José.

Secrétaire de séance : M. WISSOCQ Jean-Marc.

OBJET :

STRUCTURE PETITE ENFANCE HAM STRAM GRAM **MODIFICATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT**

Le décret N° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ordonne à ce que le projet d'établissement de la structure soit constitué de trois éléments obligatoires :

1° Le projet d'accueil qui présente les prestations d'accueil proposées, précisant les durées et les rythmes d'accueil mais aussi les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, une description des compétences professionnelles mobilisées et les actions menées en matière d'analyse de la pratique professionnelle.

2° Le projet éducatif qui précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.

3° Le projet social et de développement durable qui précise les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de la structure et les actions de soutien à la parentalité proposées. Pour finir, il décrit comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable.

Certains de ces points étaient déjà présents dans le projet d'établissement de la structure. La reprise du document a permis de se mettre en conformité par rapport à la demande du décret mais aussi de clarifier certaines dispositions pour faciliter la compréhension des familles et de mettre à jour certains projets et valeurs pédagogiques mis en place auprès des enfants et des familles.

Vu le projet de règlement ci-annexé,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le règlement de fonctionnement modifié du service HAM STRAM GRAM,

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Le secrétaire de séance,





Communauté de Communes de
l'EST de la SOMME
Pôle PETITE ENFANCE

Projet d'établissement Du multi accueil Ham Stram Gram



Novembre 2022

Structure petite enfance Ham Stram Gram

12, rue Louis Braille, 80400 HAM

Tél : 03 22 37 17 98 – hamstramgram@estdelasomme.fr

Table des matières

I-	Présentation du multi accueil Ham Stram Gram.....	1
a)	Historique	1
b)	Présentation de la structure	2
c)	La tarification	2
d)	La restauration.....	3
e)	Les modalités d'accueil	3
f)	Présentation de l'équipe.....	5
g)	Actions pédagogiques qui témoignent de nos valeurs.	8
h)	Les partenaires financiers	12
i)	Les partenaires éducatifs	13
II-	Le projet éducatif.....	13
III-	Le projet social	36
a)	Présentation de la Communauté de Communes	36
b)	Quelques chiffres pour comprendre les dynamiques en place sur le territoire.....	37
c)	Le multi-accueil de Ham en chiffres pour l'année 2021.....	40
D)	Présentation des services proposés aux familles sur le territoire.....	41
1)	L'espace Luciani	41
2)	La Protection Maternelle et Infantile.....	41
3)	Le centre social	41
4)	Les écoles maternelles.....	42
5)	Les accueils de loisirs	42
6)	Les Relais Petite Enfance (RPE)	42
7)	Le multi accueil	43
8)	La micro-crèche	43
9)	La MAM	43
10)	La ludothèque	43
11)	Le LAEP.....	44
12)	Les médiathèques.....	44
13)	Le pôle petite enfance	44
E)	Le développement durable	45
	ANNEXE 1 : Barème des participations familiales	Erreur ! Signet non défini.
	ANNEXE 2 : Organigramme de l'équipe de la crèche.....	46
	ANNEXE 3 : Liste des maladies impliquants une éviction obligatoire de la collectivité avec le temps d'éviction préconisé.....	47

I- Présentation du multi accueil Ham Stram Gram

a) Historique

La structure a été inaugurée dans les années 1970. Il s'agissait au départ d'une halte-garderie. La structure proposait un accueil de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h avec une ouverture en journée continue le mardi, jeudi et vendredi (pour 8 places). Elle était gérée en gestion directe par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui souhaitait répondre aux besoins de garde occasionnelle.

La Communauté de Communes du Pays Hamois (CCPH) a repris cette compétence en 2011 car la CAF souhaitait se détacher des structures petite enfance qu'elle gérait directement pour revenir à sa mission première, à savoir soutenir et accompagner les structures petite enfance. En effet, en application de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2009-2012 signée entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), il a été négocié avec les partenaires locaux le transfert de leurs structures petite enfance en gestion directe.

Par ailleurs, suite à une demande de l'Etat, la Communauté de Communes du Pays Hamois a fusionné avec celle du pays Neslois. Donnant ainsi naissance à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme (CCES). C'est elle qui gère la crèche.

En 2010, la halte-garderie s'est transformée en multi-accueil. Cela a fait suite à une étude des besoins concernant l'offre d'accueil de la petite enfance. L'objectif était de mieux connaître les besoins du territoire de façon à apporter des services adaptés à la population.

Ont été associés à cette démarche les partenaires de la petite enfance du territoire : assistants maternels agréés, parents et futurs parents, entreprises locales, associations et partenaires financiers.

Le bilan de la situation locale, l'analyse des données qualitatives et quantitatives, l'étude des besoins, la mise en commun des éléments recensés ont permis de dessiner le projet de développement des modes d'accueil de la petite enfance sur le territoire de la Communauté de Communes, et de le situer dans une démarche globale de développement.

Ce projet de développement a consisté en deux volets :

- Evolution de la halte-garderie existante en structure multi accueil grâce à l'extension significative du service.
- Création d'un Relais d'Assistants Maternels (RAM) que l'on appelle désormais Relais Petite Enfance (RPE).

Le premier volet de ce projet a donc été consacré au transfert et à l'évolution de la structure petite enfance. La volonté était de permettre aux familles de pouvoir choisir librement un mode d'accueil pour leurs enfants alors limitées à l'accueil individuel chez un assistant maternel ou à domicile, à l'occasionnel en halte-garderie ou, comme l'étude l'a montré, en ayant fréquemment recours à la famille, aux amis, etc.

L'emplacement du site est resté identique puisque la CAF s'est engagée à réhabiliter les locaux de la halte-garderie existante. De plus, la localisation de l'équipement permettait de le positionner au plus près des besoins de la population, tant en termes de domicile que d'emploi.

La création du Relais d'Assistants Maternels a constitué le second volet de ce projet parce qu'il convenait de conforter l'activité des professionnels exerçant le seul mode d'accueil régulier du territoire à l'époque.

C'est ainsi que la CAF de la Somme a proposé le transfert de la halte-garderie à la Communauté de Communes fin 2009. Ce projet étant considéré comme d'intérêt communautaire, il s'est concrétisé le 1^{er} janvier 2011 par la création d'une compétence petite enfance et l'ouverture de la structure multi accueil et du Relais d'Assistants Maternels.

b) Présentation de la structure

La crèche est régie par le décret d'août 2021, relatif aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE). Sa vocation est d'accueillir pendant la journée des enfants ordinaires ou en situation de handicap ou atteints de maladie chronique, de deux mois et demi à quatre ans révolus, de façon régulière, occasionnelle ou en urgence selon les besoins de leurs familles. De même, elle permet aux familles d'allier vie personnelle, vie familiale et vie professionnelle tout en proposant à l'enfant un lieu d'accueil riche et stimulant.

En effet, c'est aussi un lieu d'éveil, c'est-à-dire un endroit adapté aux besoins physiologiques, physiques et psychoaffectifs des enfants. Ce mode d'accueil collectif favorise le développement global et l'épanouissement de l'enfant.

La structure est mise à la disposition des familles demeurant sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme ou de toutes autres communes extérieures. En effet, du fait de sa ville d'implantation : Ham, ville limitrophe des départements de l'Aisne et de l'Oise, de nombreuses familles extérieures à la CCES ont recours à la structure. Ces familles sont accueillies dans la limite des places disponibles laissant une priorité aux familles résidentes sur le territoire.

Le multi accueil s'étend sur 260 m². Il est composé d'un espace d'accueil pour les familles, d'un espace de vie aménagé permettant l'accueil de tous les enfants, tout âge confondu.

La structure possède également une salle de bain avec fontaine, table à langer, toilettes enfants et adultes, de deux dortoirs (tout-petits et grands) dont l'un est également utilisé comme salle de motricité et d'éveil (renommée salle des merveilles). Un bureau de direction, une salle pour le personnel, ainsi qu'une cuisine aménagée pour la mise en température des repas dans le cadre de la restauration collective et un espace extérieur avec un sol souple complètent ce lieu de vie.

La structure est également équipée d'une climatisation.

c) La tarification

Un tarif à l'heure est calculé pour chaque famille. Celui dépend des ressources financières N-2, du nombre d'enfant à charge.

Le tarif horaire est conditionné par un barème établi par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF). Ce barème est valable pour tous les enfants de moins de 4 ans relevant du régime général de la Sécurité Sociale et de la MSA. Il fait référence aux ressources et à la composition familiale et s'appuie sur des objectifs d'équité, de simplification et de cohérence. Ce barème est réactualisé chaque année en janvier.

La structure met en application la Prestation de Service Unique (PSU). Dans ce sens, elle fournit les repas, gouters et les couches.

Par ailleurs, elle fournit également les serviettes, les bavoirs, les turbulettes et les draps. Il est demandé aux familles de fournir des dosettes de sérum physiologiques.

d) La restauration

Nous faisons appel au prestataire API pour la restauration. Ses engagements sont les suivants :

- Des produits bruts simplement cuisinés : « FAIT MAISON ».
- Cuisiner sans matière grasse à la cuisson.
- Pas de surgelé (à l'exception du poisson), pas de conserve, pas de plat prêt à l'emploi.
- Toutes les viandes sont fraîches, françaises et labelisées.
- Les yaourts sont naturels, sans sucre, sans superflu.
- Les compotes sont des purées de fruits, ce qui veut dire sans sucres ajoutés et « fait maison » avec des fruits de saison.
- Des produits issus de l'agriculture biologique : notamment les pommes de terre pour les purées de légumes.
- Pour les bébés : texture lisse sans gluten, œuf, lait, sucres, ni sel.
- Pour les plus grands : des menus à thème.

Pour les plus petits, il est demandé aux familles de fournir :

- Du lait 1^{er} et 2^{ème} âge s'ils sont différents de ceux proposés par la crèche (Gallia 1 et 2).
- L'eau si l'enfant a besoin d'une eau différente de celle proposée par la crèche (Cristaline).
- Le nombre de biberons nécessaires pour la journée (le nettoyage des biberons est à prévoir à la maison. La crèche se dédouane de cette responsabilité).

L'allaitement maternel est respecté et soutenu dans sa poursuite à la crèche. L'équipe est à la disposition des familles pour donner davantage d'explications sur cette organisation.

Par ailleurs, trois professionnelles sont formées à l'HACCP (Analyse des Dangers et Maitrise des Points Critiques) car la cuisine est un environnement très encadré par des protocoles et des obligations à respecter. Elles ont également suivi une formation proposée par le prestataire API au sein même de la crèche. Cela leur a permis de faire le point sur les aspects légaux de cet aménagement (quand faut-il couper le fromage ? combien de temps peut-il rester hors du frigo avant d'être servi ? comment s'organiser pour la prise de température ? etc.).

e) Les modalités d'accueil

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15. Il dispose d'un agrément modulé fixé à 20 places et se compose de la façon suivante :

- De 7h45 à 9h : 12 places,
- De 9h à 17h : 20 places,
- De 17h à 18h15 : 12 places.

L'enfant est accueilli selon les besoins exprimés par sa famille, soit en *régulier* avec la signature d'un contrat régulier et à la mise en place d'une mensualisation ; soit en *occasionnel*.

La Commission d'admission composée de l'équipe de direction, de la coordinatrice petite enfance, du Directeur Général des Services, des élus petite enfance et du président de la CCES

se réunit une fois par an, en avril, afin d'étudier toutes les demandes formulées par les familles pour l'année suivante. Les enfants peuvent être accueillis dès l'âge de 2 mois et demi jusqu'à la veille de leur 4^{ème} anniversaire.

A ce sujet, notons que lorsqu'un enfant se trouve en situation de handicap une dérogation est possible et nous permet de poursuivre son accueil jusqu'à ses 6 ans. L'idée étant de proposer un mode de garde aux familles dans l'attente d'une place en structure adaptée et sous couvert de validation par le Conseil Départemental et du médecin référent de la structure. Un partenariat entre la famille, l'équipe, le médecin de l'enfant et le médecin d'établissement permettra d'envisager les conditions d'accueil de l'enfant en prenant en compte ses besoins et en mettant en place les aménagements nécessaires au sein de la structure. Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera rédigé par le médecin de l'enfant et le médecin d'établissement en concertation avec la direction de la structure et l'équipe dans son intégralité.

Les enfants sont répartis en deux groupes : les « bébés » qui ne marchent pas et les « moyens/grands ». Ils sont accompagnés par des professionnelles référentes dans chaque groupe afin de favoriser les repères et une prise en charge la plus respectueuse et individuelle possible. Néanmoins, les enfants évoluent ensemble dans le même espace, les deux groupes ne sont pas séparés.

Les accueils du matin et du soir sont assurés par deux professionnelles (une 1^{ère}, référente du groupe des plus petits et une 2^{ème}, référente du groupe des plus grands). Les parents s'adressent donc à 3 personnes différentes, maximum. Les transmissions du soir sont assurées par les professionnelles ayant été présentes la journée. En effet, on considère qu'elles sont plus à même de raconter la journée de l'enfant et de répondre aux questions éventuelles des parents lorsqu'elles ont côtoyé l'enfant toute la journée.

Afin de faciliter la vie des enfants au sein de la structure, sauf cas exceptionnel, il est demandé aux familles que l'arrivée se fasse entre 7h45 et 9h30 maximum, à 11h15 ou entre 13h et 13h30. Les départs s'effectuent à 11h15 ou 12h45 et entre 16h30 et 18h15.

L'enfant doit être habillé pour la journée et avoir déjeuné avant l'arrivée en structure. Il est demandé aux familles d'apporter un sac avec une ou deux tenues de rechange et des chaussons, le tout marqué au nom de l'enfant. Il est également demandé que le carnet de santé de l'enfant soit dans son sac afin de permettre au SAMU de le consulter si une situation d'urgence médicale se présentait.



Depuis 2020 la structure est en partenariat avec Pôle emploi et dispose du label AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle). L'objectif de ce partenariat consiste à proposer un mode de garde aux parents qui cherchent à se réinsérer professionnellement. Le fait d'accueillir leur enfant leur donne du temps pour : passer leur permis, suivre des formations ou accéder à un emploi pérenne. Nous disposons de 4 places AVIP. Les familles sont dirigées à la crèche par Pôle emploi directement. Nous établissons ensemble les modalités d'accueil. Généralement, les enfants sont d'abord accueillis en occasionnel à raison de 2 à 5 jours par semaine afin qu'ils se

familiarisent avec la structure et les personnes qui les accueillent. Dès lors qu'un parent est en emploi, nous lui garantissons une place en accueil régulier afin que la question de la garde de leur enfant ne soit pas un frein ou un obstacle à leur retour à l'emploi.

f) Présentation de l'équipe

L'équipe est pluridisciplinaire (cf. annexe 1). La complémentarité des diplômes permet d'avoir une expertise pour l'accompagnement des enfants au quotidien. Chacun ayant ses connaissances et ses spécificités, cela permet d'échanger et d'adapter au mieux nos pratiques pour garantir une qualité d'accueil. L'équipe réunit :

- *1 directrice, Educatrice de Jeunes Enfants (EJE), à 35h/semaine (19h30 bureau/14h30 terrain).* Ses principales missions visent au bon fonctionnement de la structure de par la supervision de l'équipe éducative, la gestion des locaux mais aussi par la gestion administrative et financière. Elle veille à l'application du règlement de fonctionnement ainsi qu'au respect des règles d'hygiène et de sécurité. Son rôle est également de veiller au bon développement physique et affectif des enfants et de procéder à l'accueil de leurs familles.
- *1 auxiliaire de puériculture, à 35h (26h15 terrain/8h45 bureau).* Son rôle est d'assurer la continuité de direction en l'absence de la directrice. Elle fait également le lien entre la direction et l'équipe éducative. Elle soutient la directrice dans certaines tâches administratives et dans la gestion quotidienne de la structure.
De par son diplôme d'auxiliaire de puériculture, elle a aussi pour mission d'accompagner l'enfant dans son développement psychomoteur et de favoriser son épanouissement et son bien-être de façon la plus individualisée possible au sein de l'établissement. Elle se doit également d'accueillir avec empathie et bienveillance les parents.
- *1 EJE terrain à 35h/semaine.* Elle est considérée comme une référente pédagogique de la structure. Dans une dynamique d'éveil, d'éducation, de prévention, d'animation et de communication, elle est chargée d'accompagner les enfants dans leur développement psychomoteur, de favoriser leur éveil (sensoriel, intellectuel et artistique) et leur autonomie pour une socialisation adaptée, dans un environnement fiable et stable. Elle inscrit son travail dans un souci de sécurité matérielle et affective nécessaire à l'équilibre de l'enfant.
- *1 auxiliaire de puériculture à 28h/semaine.* Elle a pour mission d'accompagner l'enfant dans son développement psychomoteur et de favoriser son épanouissement et son bien-être de façon la plus individualisée possible au sein de l'établissement. Elle se doit également d'accueillir avec empathie et bienveillance les parents.
- *3 CAP petite enfance dont l'une à 28h/sem et les deux autres à 35h/sem.* Leurs principales missions sont d'accompagner les enfants dans les différents moments de la vie quotidienne, de favoriser leurs épanouissements notamment en respectant leurs rythmes individuels. Elles se doivent de créer un lien de confiance avec les familles.
- *1 agent d'entretien à 35h/semaine dont 15h en qualité d'agent de restauration.* Ses missions sont d'assurer le nettoyage quotidien de la structure. Elle respecte les consignes de bonnes pratiques d'hygiène et les différents plannings du nettoyage. Elle a également pour rôle de réaliser la remise en température des repas en respectant le protocole et les règles d'hygiène en vigueur par rapport à la restauration collective.

- *Un médecin référent.* Celui-ci intervient au sein de la structure à raison de 20h minimum par an, soit 4h par trimestre. La salle du personnel lui est alors réservée.

Ses missions :

1° Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

2° Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants, les protocoles concernant les urgences médicales, les épidémies, les soins, la maltraitance et les sorties.

3° Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement.

4° Veiller à la mise en place de toutes les mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

5° Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement dans la compréhension et la mise en œuvre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille.

6° Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les parents puissent être associés à ces actions.

7° Contribuer dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes relatif à la protection des mineurs en danger et au recueil des informations préoccupantes, en coordination avec la directrice de l'établissement, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations.

8° Contribuer en concertation avec la directrice de la crèche à l'élaboration des protocoles d'hygiène et de santé, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe.

9° Procéder lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des parents, à son initiative ou à la demande de la directrice de la crèche, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.

10° Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité.

Une visite d'admission est organisée pour les enfants de moins de 4 mois et pour les enfants atteints d'une maladie chronique ou en situation de handicap. La participation des parents à cette rencontre n'est pas obligatoire. En cas d'empêchement, un autre membre de la famille peut être prévu et si personne n'est disponible l'enfant peut être accompagné par l'un des membres de l'équipe. D'autres rencontres avec le médecin d'établissement peuvent être envisagées en respect des préconisations de celui-ci, des protocoles en vigueur ou à la demande de la collectivité ou de l'équipe. Les parents en seraient alors informés.

En cas de maladie contagieuse survenant dans l'établissement, le médecin de l'établissement pourra prononcer l'éviction des malades et mettra en œuvre les mesures de prévention qui s'imposent. Les maladies à évictions sont indiquées en annexe (cf. annexe 2). Après une absence pour maladie, une hospitalisation ou toute absence prolongée, le médecin de l'établissement peut demander à examiner l'enfant avant sa réintégration.

Pour assurer une qualité d'accueil et d'accompagnement, l'ensemble de l'équipe suit des formations chaque année. L'objectif étant d'actualiser les connaissances et de continuer à questionner les pratiques pédagogiques mises en place auprès des enfants.

Tous les ans, il est donc demandé à l'équipe de choisir trois modules de formation. Le but étant de permettre à chaque membre de l'équipe de suivre au moins une fois par an une formation, en plus des journées pédagogiques où l'ensemble de l'équipe est convié.

De plus, une réunion d'équipe a lieu une fois par mois, en dehors de la présence des enfants. Ces instances permettent de se retrouver en équipe, de faire le point sur les familles accueillies, d'observer l'évolution des enfants et d'évoquer les questionnements qu'ils suscitent parfois. Nous évoquons aussi les projets en cours ou à venir.

Ces instances sont complétées depuis 2021 par des séances d'analyse de la pratique professionnelle. Rendues obligatoires en EAJE, ces instances sont encadrées par une psychologue ou une personne formée à l'accompagnement des équipes à raison de 6h par an minimum. Chez nous, l'intervenant réalise un temps d'observation d'une durée de 3 heures (entre 9h et 12h) puis une restitution de 2 heures (entre 18h15 et 20h15).

En 2021-2022, nous avons abordé la mise en place de la libre exploration éducative ainsi que l'organisation des repas/siestes. Les propositions de l'intervenant nous ont amené à optimiser le temps du repas. En effet, la personne qui s'occupait de la distribution des repas depuis le chariot est maintenant à table avec les enfants pour qu'il y ait une professionnelle de plus qui accompagne ce temps.

L'analyse de la pratique, nous a aussi permis d'évoquer le passage entre la salle de vie et le dortoir au moment du départ pour la sieste. Aujourd'hui, les enfants arrivent de manière

progressive dans le dortoir plutôt que tous ensemble (ce qui générerait beaucoup d'énervements et un retour au calme plus long avant l'endormissement).

Par ailleurs, nous accueillons des stagiaires tout au long de l'année. Leur accueil fait l'objet d'une convention de stage établie en partenariat avec leur école ou leur centre de formation. Le stagiaire est sous le tutorat d'une professionnelle de l'équipe et sous la responsabilité de la directrice. Accueillir les professionnels de demain est important pour l'équipe de la structure, c'est pourquoi leurs arrivées sont préparées et réfléchies en amont. Nous avons fait le choix d'accueillir un stagiaire à la fois afin de garantir cette qualité d'accompagnement. Nous leur demandons de réaliser un mot de présentation qui sera affiché dans le hall afin que les parents puissent prendre connaissance des personnes présentes auprès de leur enfant.

Investie dans ses missions d'accueil, d'éveil et d'apprentissage, l'équipe met en œuvre une pédagogie dans le respect des objectifs validés par les élus communautaires dont le détail est mentionné ci-après.

g) Actions pédagogiques qui témoignent de nos valeurs.

L'un des projets qui anime l'équipe depuis 2020 consiste à favoriser les sorties en extérieur et l'accès à la nature. L'équipe est consciente de l'intérêt d'aller dehors quotidiennement, peu importe la météo.

L'une des professionnelles de l'équipe a participé à une formation sur le sujet. A son retour, elle a fait un retour des connaissances acquises en réunion d'équipe. Par la suite, l'ensemble de l'équipe a eu l'opportunité de participer à un colloque sur le sujet, organisé par l'association Mosaïque d'enfance. Celui-ci nous a permis de mesurer l'importance pour les êtres humains d'être en contact direct avec la nature. Il y a un véritable enjeu de santé public.

Sachant que certains enfants passent 10h en structure, nous pensons qu'en tant que professionnelles de la petite enfance nous avons une responsabilité et qu'il est nécessaire d'intégrer dans notre pratique quotidienne une ouverture sur l'extérieur et un accès au-dehors. Lors de nos promenades, ils profitent de l'air frais et ressentent le chaud, le froid, le mouillé. Ils voient les arbres, les nuages, des animaux et ont la possibilité de se mouvoir plus librement et de crier.

Pour concrétiser la mise en place de ce projet, nous avons investi dans l'achat de combinaisons imperméables et de bottes afin de ne pas dépendre des parents pour pouvoir aller dehors et pour simplifier l'organisation car nous avons tout ce qu'il faut sur place. Un chalet a été installé afin de nous permettre de stocker la poussette 6 places et le chariot grand gabarit achetés pour l'occasion. A terme, ce chalet servira aussi de lieu de stockage pour tout le matériel et les jeux d'extérieur. Deux pergolas nous permettent de bénéficier de plus d'ombre et donc de sortir plus, même en été. Tous ces éléments contribuent à la concrétisation de ce projet. A cela s'ajoute la motivation de l'équipe qui n'hésite pas à aller se promener quand le nombre d'enfants et de professionnelles le permet. Par la suite, des sorties seront organisées à d'autres endroits (parc Délicourt, médiathèque, etc.). Et à long terme nous espérons pouvoir organiser des sorties au sein du jardin sensoriel de la CCES. La coordinatrice petite enfance est à l'origine de ce projet. Il n'a pas encore abouti mais il constituera un excellent terrain d'exploration une fois créé.

Un autre projet nous tient à cœur, il s'agit de la motricité libre. Dès l'entrée d'une famille nous expliquons que nous ne plaçons pas un enfant dans une position qu'il n'a pas acquis seul. Par exemple, s'il ne sait pas s'asseoir nous ne le mettrons pas en position assise. S'il ne marche pas nous ne lui tiendrons pas les mains pour qu'il s'aide de nous pour marcher. En effet, en plaçant les enfants dans une situation qu'ils ne maîtrisent pas ils ne sauront pas forcément s'en défaire et dépendront des adultes pour sortir de cette situation. De plus, cela les amènera à développer des habitudes qu'ils devront ensuite modifier pour pouvoir accéder eux-mêmes à l'étape suivante. Par exemple, avec le youpala l'enfant se déplace, généralement, jambes tendues et doit ainsi revoir sa manière de faire lorsqu'il n'a pas le soutien du youpala pour marcher. Nous pensons qu'en plaçant l'enfant sur un tapis, encouragé par les adultes, il prendra conscience de son corps et de son potentiel par lui-même, petit à petit.

Néanmoins, lorsqu'un enfant a été assis, par exemple, il est souvent difficile de le remettre sur le dos. L'équipe a conscience de l'importance de respecter les pratiques éducatives des parents ainsi que le confort de l'enfant. Dans ces situations, l'équipe tente de trouver un équilibre entre les valeurs pédagogiques mises en place et défendues au sein de la structure, les habitudes prises par l'enfant ainsi que les pratiques éducatives des parents.

En plus de ces projets, nous nous inspirons de la méthode dite de *Libre Exploration Educative*. L'idée étant de permettre aux enfants de circuler d'un espace à un autre, de choisir où ils vont, ce qu'ils font et combien de temps ils participent aux différents ateliers proposés dans les espaces ouverts. L'équipe est partie du constat que les enfants étaient frustrés quand nous limitions le nombre d'enfants par atelier et certains réagissaient également lorsque nous ouvrons/fermons les portes à répétition. Avec cette méthode, plus de portes fermées et les enfants peuvent aller d'un espace à un autre comme bon leur semble.

L'analyse de la pratique nous a permis d'être accompagné dans la mise en place de cette méthode. Nous avons pu revoir l'importance de mettre à disposition des éléments aussi attractifs d'un côté que de l'autre pour que les enfants se répartissent dans l'espace de manière homogène. Car lorsqu'une proposition n'est pas suffisamment attractive les enfants vont tous dans le même espace. Il est donc important d'observer ce qui plaît et ce qui ne plaît pas. L'équipe a aussi réalisé qu'il est important que chaque professionnelle connaisse son rôle dans cette organisation et qu'elle s'y tienne. C'est une méthode qui fonctionne bien quand tout le monde connaît la place qu'il occupe.

La collectivité n'est pas forcément un lieu adapté aux enfants en bas âge car ils sont davantage centrés sur eux-mêmes alors que nous leur demandons toute la journée de partager et de faire avec l'Autre. Néanmoins, nous faisons le maximum pour respecter le rythme individuel de chaque enfant. La libre exploration éducative est, pour nous, un réel outil car en décroissant les espaces, les enfants les utilisent comme bon leur semble, au grès de leurs envies et surtout besoins. Chacun se trouve alors libre de faire ce qui lui semble bon pour lui. Un adulte est toujours présent, au sol, dans chaque pièce pour accompagner les enfants et leur permettre de se sentir en sécurité. En effet, pour qu'un enfant puisse librement explorer son environnement il doit se sentir en confiance dans celui-ci. L'adulte est alors là, présent pour le regarder, interagir, jouer, le soutenir, rire et aussi fixer des limites.

A la crèche, l'organisation est cadrée. Les journées se déroulent toujours dans le même ordre. Notamment, car les enfants ont besoin de repères spatiaux temporels. Cela leur permet de

comprendre de leur environnement, ils peuvent anticiper de ce qu'il va se passer, d'en avoir une maîtrise. Cela concourt également au sentiment de sécurité et de confiance. Dans ce sens, nous verbalisons ce que nous faisons ainsi que les gestes effectués dans leur sens. « *Je vais changer la couche de X, ensuite ce sera ton tour. Il faudra poser ton jeu.* » « *Aujourd'hui, il pleut trop fort pour aller jouer dehors, peut-être que demain ce sera possible.* » « *On va bientôt ranger les jouets pour aller manger. Il te reste un peu de temps pour jouer.* »

Également, nous adaptons nos propositions pédagogiques ainsi que l'organisation en fonction de l'âge des enfants. Lorsqu'ils sont bébés, nous sommes plutôt dans la découverte des textures, des formes, des couleurs, des poids, des profondeurs, etc. Ensuite, lorsqu'ils grandissent et commencent à marcher, nous sommes davantage dans la manipulation d'éléments en tout genre : marron, graines, lavage de pommes de terre, neige (lorsque le temps nous permet d'en avoir), coquillages, etc. Puis, lorsqu'ils sont les grands de la crèche nous leur proposons des jeux plus complexes tels que des jeux de société, d'encastrement, de construction, etc.

Les jeunes enfants observent celles et ceux qui prennent soin d'eux. Ils voient aujourd'hui l'omniprésence des femmes dans les modes d'accueil. Il peut, par ailleurs, exister une asymétrie des attitudes professionnelles dans les soins, jeux et activités entre les deux sexes. Les enfants remarquent qu'on les considère différemment selon qu'ils sont une petite fille ou un petit garçon. Ainsi, ils intériorisent très tôt les stéréotypes de genre et la division sexuée des rôles sociaux.

Dans ce sens, au quotidien, nous veillons à ne pas induire de différences entre garçons et filles. Chaque enfant se voit donc proposer les mêmes choses et est valorisé pour ses qualités personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Les enfants, qu'ils soient filles ou garçons, sont encouragés de la même manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt, sans être freinés.

Nous faisons aussi en sorte de proposer des choses qui sortent un peu de l'ordinaire aux enfants. Nous avons notamment participé à un spectacle d'expression corporelle intitulé « *Ronde rouge* », destiné aux tout-petits et proposé par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural). Le fait que tout se soit bien passé nous a donné envie de réitérer l'expérience et nous avons assisté au second volet, intitulé « *Bout de bleu* ».

Nous avons également été conviés à un spectacle de musique organisé par le centre social lors de la fête la musique.

En plus de nous faire sortir de la crèche, ces expériences sont sources de découvertes pour les enfants. Assister à des spectacles est un événement marquant et nous avons constaté leur intérêt pour ce qu'ils voyaient et entendaient dans leur réactions (sourires, yeux écarquillés, applaudissements, etc.). Cela suppose de vérifier que le spectacle est adapté et que sa durée ne dépasse pas 30 minutes. Assister à des spectacles est un plus. Cela permet d'enrichir l'imaginaire des enfants. C'est également un premier pas vers le monde culturel.

Pour maintenir une certaine continuité entre la maison et la crèche, plusieurs actions sont mises en place par l'équipe :

- Les temps de familiarisation sont pour la direction et les professionnelles une invitation formelle à l'entrée en crèche. Cela nous permet d'être dans un accueil individualisé et donc d'être attentif à chaque enfant dans le respect de sa personnalité et de son rythme

particulier. Chaque famille est reçue, en premier lieu, par la directrice afin d'échanger sur les règles de fonctionnement et le projet pédagogique de la structure. Ce rendez-vous est suivi d'une visite des locaux et d'une présentation de l'équipe.

Une « période de familiarisation » sera organisée avec les familles dans le respect de l'état émotionnel de chaque enfant et de ses parents. Cette rencontre est une étape nécessaire pour l'enfant comme pour ses parents. Se séparer sereinement et se familiariser avec de nouveaux espaces, de nouvelles personnes, une nouvelle organisation prend du temps. C'est la raison pour laquelle nous proposons un accueil progressif de l'enfant au sein de la structure afin que chacun : enfant, parent et professionnels apprennent à se connaître.

Une « fiche de vie » est établie avec les parents. Elle reprend les habitudes de vie de l'enfant et a pour but d'établir un lien avec la famille mais aussi de ne pas aller à l'opposé des pratiques éducatives parentales.

En cas d'accueil d'urgence, les familles et la directrice réfléchiront afin de palier au mieux à cette période de familiarisation d'une durée restreinte car l'accueil d'urgence n'est pas prévisible et ne dépasse pas une journée.

Plus l'enfant fréquentera de façon régulière la structure d'accueil et plus son intégration sera simplifiée.

- Le journal « Le journal de Pollux » est écrit tous les mois par l'éducatrice de jeunes enfants de terrain. Les thèmes abordés sont en lien avec ce qui se vit à la crèche (motricité libre, morsures, apprentissage de la propreté, etc.)
- Le tableau d'informations où les familles peuvent avoir accès au trombinoscope et ainsi savoir quelles professionnelles sont du matin, d'après-midi, de journée et qui est présente sur chaque groupe d'enfant. L'équipe y écrit une phrase de bienvenue pour les nouveaux arrivants (exemple : « Bienvenue à X qui commence sa familiarisation aujourd'hui »). En fin de journée, les ateliers proposés sont indiqués. Nous informons aussi les familles de l'absence d'une professionnelle lorsque cette dernière est en formation. Les parents ont accès aux menus proposés le midi et au goûter.
- Le carnet des bébés où les professionnelles notent les temps de sieste, les repas, les changes et d'autres informations (notamment sur la santé de l'enfant) pouvant intéresser les parents. Les parents reprennent le cahier le soir et y inscrivent, s'ils le souhaitent, les mêmes informations pour les professionnelles le lendemain.
- Les cafés des parents sont proposés une fois par mois entre 7h30 et 10h. Pour cela, une professionnelle se détache pour animer ce temps d'échange et de rencontre avec les parents. Avant d'y participer ils déposent leur enfant en section afin de pouvoir participer plus librement à ce temps dédié aux adultes.
- Les ateliers parent-enfant ont lieu à chaque temps festif ou événement particulier. Ils sont animés par une professionnelle. Ces moments permettent de créer un lien de confiance avec les parents.
- Des temps festifs ont lieu deux fois par an, en janvier pour fêter la nouvelle année et manger de la galette des rois (créée le jour précédent en atelier parent-enfant) et en juillet pour la fin d'année. De même, ces moments permettent de créer du lien et de faire entrer les parents dans la structure pour qu'elle devienne un lieu familier qui leur soit ouvert.

- Une réunion d'information a lieu en septembre où nous faisons visiter la structure, pièce par pièce en y expliquant ce qui s'y passe dans la journée et ce que nous mettons en place. C'est l'occasion de développer davantage nos valeurs pédagogiques.

Ces activités et animations sont gratuites et destinées à tous.

En cas d'accueil supérieur à notre agrément de 20 places nous réajustons la commande de repas afin de subvenir aux besoins de chacun et des aménagements horaires peuvent être mis en place afin de respecter le taux d'encadrement.

h) Les partenaires financiers

L'accueil du jeune enfant est toujours une question partenariale. Dans le projet qui nous intéresse, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, porteur du projet, entretient un partenariat indispensable avec trois partenaires principaux : la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et le Conseil Général (service de la Protection Maternelle et Infantile : PMI).

La CAF intervient auprès des structures d'accueil en leur versant une prestation de service, elle alloue également des aides à l'investissement pour favoriser le développement de places d'accueil. Enfin, elle joue un rôle d'accompagnement, de suivi de projets et verse exceptionnellement des aides dans le cadre d'appels à projets, notamment.

La structure est également affiliée à la CAF pour le calcul des participations personnalisées de chaque famille. Pour plus de simplicité, nous sommes également affiliés à la CAF de l'Aisne et de l'Oise qui sont des départements limitrophes à la ville d'implantation de la structure.

Le Conseil Départemental constitue le second partenaire. Il met en œuvre des compétences réglementaires en matière d'autorisation et de contrôle des modes d'accueil du jeune enfant. C'est le service de la PMI qui assure cette mission puisqu'au-delà de l'instruction des dossiers, de l'avis du Président du Conseil Départemental pour l'ouverture, la surveillance et le contrôle de l'établissement, la PMI a un rôle de conseiller et de référent technique et qualitatif incontournable (personnel, aménagement des locaux, hygiène et sécurité, projet d'établissement).

Enfin, la spécificité géographique de notre collectivité étant d'être implantée en milieu rural, l'un des partenaires à ne pas oublier est la MSA qui verse une prestation pour les enfants accueillis en structure et dont les parents sont ressortissants de ce régime.

Le centre social, jouxtant la structure petite enfance est un partenaire à la fois d'un point de vue technique (prêt de salle ou de matériel) mais aussi par la diversité des services qu'il accueille (ludothèque, permanence mission locale, CAF, etc.), au même titre que tous les autres acteurs œuvrant sur le territoire, ils pourront être des partenaires éventuels dans la mise en place de projets, tenant compte des objectifs et valeurs communs qui permettraient la réalisation d'actions conjointes.

i) Les partenaires éducatifs

La crèche est en partenariat avec la médiathèque de Ham. Des professionnels viennent à tour de rôle raconter des histoires aux enfants et animer des ateliers autour de la tradition orale à raison d'une fois par mois. Ils nous offrent la possibilité d'emprunter des livres pour les petits ainsi que pour les adultes. Nous avons d'ailleurs mis en place une « Bibliothèque des parents » à l'intention de ces derniers afin de leur donner l'occasion de se documenter sur divers sujets en lien avec la petite enfance, l'éducation, etc. Cette bibliothèque est également accessible pour les professionnelles de l'équipe et des stagiaires accueillis.

Nous sommes également en partenariat avec la ludothèque du centre social. Professionnelles et enfants s'y rendent à raison d'une fois par mois.

Le centre social est juxté à la crèche, nous pouvons donc nous y rendre en franchissant une porte. Le créneau n'étant pas réservé uniquement à la crèche, les enfants peuvent donc rencontrer d'autres enfants et leurs parents.

Ce partenariat permet aux enfants et aux professionnelles de sortir de la crèche, d'aller à la rencontre d'autres personnes et donc de s'ouvrir au monde environnant.

II- Le projet éducatif

Le projet éducatif de la structure a été travaillé en équipe et reflète ses questionnements et les moyens pour y répondre. Il tend à proposer une vision globale des aménagements réalisés afin de garantir le respect et la prise en compte des parents, les soins apportés aux enfants, le travail en équipe, l'accueil des stagiaires et les partenariats mis en place. Il présente les valeurs éducatives que nous avons choisi ainsi que les grandes orientations pédagogiques. Il permet de définir la place des familles et les actions à mettre en œuvre pour garantir la santé, la sécurité, l'éveil et le développement des enfants. Enfin, il détaille l'organisation mise en place pour proposer un accueil de qualité aux enfants au quotidien.

Pour compléter ce document et le rendre plus concret en termes d'organisation, voici un déroulé de journée type chez les petits et chez les grands :

Déroulé de journée type chez les bébés

Accueil et organisation de la matinée

7h45-9h30 : Accueil des enfants en salle de vie où des jeux sont installés dans l'espace bébés. A 9h les grands qui sont présents vont en salle des merveilles afin que les enfants ne soient pas trop nombreux dans la salle de vie au moment des accueils intervenants entre 9h et 9h30. Cela permet que l'accueil des familles se fasse dans le calme de 7h45, moment des premiers accueils, jusqu'à 9h30, fin du temps d'accueil du matin. Chez les bébés une professionnelle est toujours présente dans leur espace afin de les rassurer. Les enfants qui savent se déplacer peuvent aller dans le reste de la salle car l'espace est ouvert.

9h30-10h30 : Propositions d'ateliers dans les différents espaces. Ouvertures des portes pour la libre exploration éducative. L'enfant est libre d'aller et venir au gré de ses envies et de son autonomie. Quand les enfants rampent ils vont d'eux-mêmes dans les espaces ouverts. A la fin de la journée les ateliers proposés sont écrits sur le tableau du hall pour que les familles en prennent connaissance.

Les repas et les changes se font en fonction des besoins des enfants tout au long de la matinée.

Temps de repas et départ à la sieste

11h-13h30 : Généralement ce créneau correspond au temps de repas échelonné des bébés. Les enfants mangent leur biberon à bras. Les plats sont servis en chaise-haute afin d'avoir un échange en tête à tête avec les enfants et donne lieu à un moment en individuel. Nous verbalisons beaucoup afin d'être dans l'interaction avec eux et les rendre acteurs de ce moment. Nous servons des plats *mixés* dès lors que la diversification est mise en place à la maison et qu'elle se passe bien ou *moulinés* selon la capacité de l'enfant à manger des morceaux. Les repas seront proposés à table au fur et à mesure que l'enfant gagne en autonomie et en stabilité (tient sur une chaise avec accoudoir).

Entre 12h45 et 14h30 les grands sont à la sieste. L'occasion pour les bébés de découvrir leur environnement dans le calme. C'est aussi l'occasion pour les professionnelles de leur proposer d'autres choses (histoires, comptines, propositions ludiques, etc.) et de les accompagner dans leurs découvertes. Quand la fatigue se fait sentir les enfants retournent se reposer dans le dortoir. Selon les enfants la professionnelle les accompagne vers le sommeil.

Levé de sieste, goûter et accueil du soir

14h30/16h30 : Les goûters sont donnés en fonction de l'heure de repas du midi ou du dernier biberon (entre 3 et 4h après).

16h30/17h30 : Accueil des parents et temps de transmissions. L'occasion pour parents et professionnels d'échanger et partager des anecdotes ou questionnements en lien avec l'enfant. Il arrive que certains bébés aillent en salle des merveilles pour découvrir d'autres choses.

17h30/18h15 : Retour en salle de vie et départs des derniers enfants avant la fermeture.

Déroulé de journée type chez les grands

Accueil et organisation de la matinée

7h45-9h30 : Accueil des enfants en salle de vie où des jeux sont installés. A 9h les enfants présents vont en salle des merveilles afin que les enfants ne soient pas trop nombreux dans la salle de vie au moment des accueils intervenants entre 9h et 9h30. Cela permet que l'accueil des familles se fasse dans le calme de 7h45, moment des premiers accueils, jusqu'à 9h30, fin du temps d'accueil du matin.

9h30-10h30 : Propositions d'ateliers dans les différents espaces. Ouvertures des portes pour la libre exploration éducative. L'enfant est libre d'aller et venir au gré de ses envies. A la fin de la journée les ateliers proposés sont écrits sur le tableau du hall pour que les familles en prennent connaissance.

10h30-11h : Fermeture des portes. Change des enfants qui en ont besoin. Répartition en deux groupes. L'un en salle de vie, l'autre en salle des merveilles.

11h20 : Le groupe en salle de vie va se laver les mains et s'installe à table. Puis c'est au tour du second groupe.

Temps de repas et départ à la sieste

11h30-12h15 : Temps du repas. C'est un moment de découvertes. Les enfants sont invités à goûter à tout. Nous ne les forçons pas mais insistons sur l'importance de tester de nouvelles saveurs. Ils sont installés en fonction de leur degré d'autonomie et de leur taille (nous veillons à ce que leurs pieds touchent le sol). Ceux qui ont besoin d'aide sont placés proche de l'adulte en charge de la table. Les stagiaires présents sont également une aide précieuse lorsqu'il s'agit d'accompagner le temps de repas des enfants.

12h15-12h45 : Change des enfants qui en ont besoin et préparation à la sieste. Les enfants se déshabillent et vont progressivement en salle des merveilles où les couchettes viennent d'être installées. Petit à petit, on ferme l'accès au toboggan, les volets sont fermés et on met de la musique douce. Puis vient le moment de s'allonger et de ne plus faire de bruit. Un adulte est présent dans le dortoir jusqu'à ce que les enfants ne soient plus que 4 ou 5. Une fois que l'adulte est sorti du dortoir un passage a lieu toutes les 10 minutes. La porte est laissée ouverte pour que les enfants aillent d'eux même vers la salle de vie où ils seront accueillis.

13h30 : Deuxième créneau de sieste pour ceux qui vont dormir plus tard (périscolaires) ils sont accompagnés par la professionnelle qui assure le relai de sieste.

Levé de sieste, goûter et accueil du soir

14h30/15h30 : Réveils et levés échelonnés. Les enfants sont rhabillés et jouent dans la salle de vie pendant que les autres dorment.

15h40-15h45 : Lavage des mains avant le goûter.

15h45-16h15 : Goûter.

16h20/17h30 : Les enfants vont en salle des merveilles accompagnés par une professionnelle pour permettre à celle en charge des transmissions de nettoyer l'espace repas et d'accueillir les familles quand elles viennent chercher leur enfant. Les transmissions sont ainsi faites hors présence des enfants.

17h30/18h15 : Retour en salle de vie et départs des derniers enfants avant la fermeture.

Les parents et la structure

<p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Ecoute, empathie, tolérance</i> - <i>Relation de confiance entre les parents et l'équipe</i> - <i>Créer du lien</i> - <i>Continuité dans la prise en charge de l'enfant</i> - <i>Soutenir et valoriser leur rôle en tant que 1^{er} éducateur de l'enfant</i> - <i>Valoriser les compétences parentales</i> 	
<p>L'ACCUEIL</p>	
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Actions</p>
<p>Privilégier le 1^{er} contact</p>	<p>Donner les réponses aux questions téléphoniques. Inviter à venir retirer un dossier comprenant le règlement de fonctionnement. Être disponible pour répondre aux questions. Proposer un rendez-vous. Réorienter vers les assistants maternels, les REP (Relais Petite Enfance), le CAMSP (Centre d'Action Médico-Social Précoce), etc. si besoin. Adopter une attitude accueillante, chaleureuse et souriante.</p>
<p>Recevoir les parents dans des conditions favorables aux échanges</p>	<p>Rencontre de préférence sur rendez-vous avec la directrice. Recevoir la famille dans un lieu confidentiel tel que le bureau. Ecouter l'histoire personnelle de l'enfant et de la famille (composition de la famille, mode d'accueil précédent...). Prendre le temps nécessaire.</p>
<p>Echanger avec la famille</p>	<p>Présenter le fonctionnement de la structure : les types d'accueil, le contrat, le règlement de fonctionnement ... Faire visiter la structure et présenter l'équipe. Afficher le trombinoscope de l'équipe. Expliquer le déroulement d'une journée. Dialoguer sur les habitudes de l'enfant. Déterminer les attentes et les craintes des parents concernant l'accueil collectif. Rassurer. Répondre aux questions. Faire le point sur la fiche de pré-inscription, la compléter ensemble si besoin notamment concernant les jours et horaires d'accueil.</p>
<p>Permettre aux parents de déléguer leur autorité</p>	<p>Faire signer les autorisations : - personnes majeures autorisées à venir chercher l'enfant, - soins de la vie courante (administration de médicaments sur prescription médicale), - sorties extérieures, - soins d'urgence Faire signer la déclaration de prise de connaissance et d'acceptation de tous les articles du règlement de fonctionnement.</p>

ADAPTATION DES PARENTS	
Objectifs opérationnels	Actions
Prendre le temps d'échanger avec les parents	Expliquer l'importance et le but de la période d'adaptation. Planifier l'adaptation selon les possibilités des parents. Rassurer les parents : répondre aux questions. Les professionnelles sont aussi en phase d'adaptation : se donner les moyens de connaître l'enfant et sa famille.
Echanger sur les principes éducatifs	Ecouter les principes éducatifs des parents. Expliquer notre projet éducatif. Prendre en compte leur choix éducatif dans la mesure de nos possibilités liées au fonctionnement d'une structure collective. Trouver un consensus en cas de désaccord.
Accompagner les parents dans la séparation	Comprendre leurs difficultés à se séparer. Leur faire prendre conscience que le moment de la séparation ne doit pas (trop) se prolonger dans le temps. Les aider, les accompagner à mettre des mots sur ce qu'ils vivent, eux en tant que parent, au moment de la séparation. Leur demander ce qu'ils attendent de la professionnelle : prendre l'enfant dans ses bras...

LA PLACE DES PARENTS	
Objectifs opérationnels	Actions
Intégrer les parents dans la vie de la structure	Organiser des temps festifs. Leur proposer d'apporter des matériaux divers pour les activités. Utiliser l'écrit comme moyen de communication pour informer des événements de la crèche (réunions, date de fêtes...) Proposer des activités parents/enfants. Leur permettre d'entrer, de circuler dans la structure, de pouvoir investir les lieux.
Accompagner conjointement le développement de l'enfant	Ecrire les informations données par les parents à l'arrivée. Partager les expériences de la maison et de la crèche. Constater et faire part des évolutions de l'enfant. Afficher le menu du jour.
Créer une relation de confiance	Être à l'écoute. Transparence dans les transmissions. Prendre en considération les principes éducatifs en assurant la continuité entre le milieu familial et la structure dans la limite du projet éducatif.
Evaluer la satisfaction des familles	Chaque année, en juin, un questionnaire d'évaluation est distribué aux familles. Analyser les réponses et faire les réajustements possibles.

COMMUNICATION AVEC LES PARENTS : LES TRANSMISSIONS	
Objectifs opérationnels	Actions
Être attentif aux activités des enfants	Observer les enfants. Relever les moments importants de la journée. Retranscrire la journée de manière chronologique. Présenter les activités réalisées par les enfants au travers de photos épinglées sur le tableau.
Garantir la fiabilité des informations	Utiliser les feuilles de transmissions, changes et repas. Être clair dans les « commentaires ». Noter les informations importantes concernant l'enfant. Savoir différer les réponses, si besoin de se renseigner auprès d'une collègue ou de rechercher un renseignement précis ou plus théorique.
Effectuer des transmissions de qualité	Détacher une seule professionnelle aux transmissions. Veiller à ce qu'une autre professionnelle soit présente et disponible auprès du groupe. Faire des transmissions chronologiques pour une meilleure compréhension du rythme de l'enfant sur la journée. Echanges dans le calme : le groupe d'enfants est géré par les professionnelles non affectées aux transmissions. Être disponible. Maintenir une relation de confiance. Répondre aux questions des parents.

AIDE A LA PARENTALITE	
Objectifs opérationnels	Actions
Créer les conditions d'écoute et de disponibilité	Mettre en place un accueil bienveillant (attitude, sourire...). Se rendre disponible, s'isoler si besoin. Se mettre en position d'écoute attentive face aux questionnements des parents.
Valoriser le rôle des parents	Ne pas juger. Conseiller sans se substituer aux parents. Leur laisser la possibilité de vivre les étapes importantes de la vie de leur enfant. Suivre les choix éducatifs des parents, si possible. (Diversification, propreté...) pour assurer une continuité dans les habitudes de l'enfant. Laisser aux parents la décision de commencer les apprentissages tout en les guidant si besoin. Leur permettre de « re » prendre en charge leur enfant à leur arrivée dans la structure.
Repérer les problèmes	Observer les enfants tout au long de la journée. Se donner le temps nécessaire d'en échanger en équipe avant d'en parler aux parents. Informer si besoin le médecin de structure. Ne pas porter de diagnostic. Orienter les parents vers le(s) service(s) compétent(s).

L'enfant et la structure

Objectifs généraux :	
- Créer une relation de confiance	
ADAPTATION ET SEPARATION	
Objectifs opérationnels	Actions
Faciliter la séparation physique	<p>Détacher 1 personne pour l'accueil de la famille, l'accompagnement des parents dans la séparation et l'intégration l'enfant dans le groupe.</p> <p>Avoir à disposition le ou les objets transitionnels.</p> <p>Attendre que les parents nous confient physiquement leur enfant ou les guider dans cette séparation.</p> <p>Demander au parent de verbaliser son départ : dire au revoir à leur enfant.</p> <p>Verbaliser à l'enfant le départ du parent.</p> <p>Planning d'adaptation qui évolue dans la durée en fonction de la capacité de l'enfant et de ses parents à se séparer.</p>
Bienveillance à l'égard de l'enfant	<p>Prendre une posture et un vocabulaire adapté.</p> <p>Prise en compte et reconnaissance du mal-être.</p> <p>Rassurer.</p> <p>Être disponible.</p> <p>Créer son espace personnel (porte-doudou, porte-manteau nominatif).</p> <p>Verbaliser, poser des mots sur ce que vit ou fait l'enfant.</p>
Faire connaissance avec la structure et les personnes	<p>Présenter les professionnelles et les enfants présents.</p> <p>Apprendre à se connaître : laisser le temps à l'enfant d'observer et d'accepter de créer le lien.</p> <p>Découverte progressive des locaux et des membres de l'équipe.</p>
Donner envie de venir et de revenir	<p>Préparer des jeux à disposition : ambiance accueillante.</p> <p>L'enfant est attendu : porte-manteau, casier de salle de bains et lits nominatifs.</p> <p>Accueillir l'enfant par son prénom (de la part de l'adulte et via la mascotte).</p>

Objectifs généraux :

- *Le bien-être de l'enfant*
- *Equilibre psychique et épanouissement*
- *Autonomie*
- *Respect de l'enfant*

RESPECT DU RYTHME DE L'ENFANT

Objectifs opérationnels	Actions
Individualiser l'accueil	Se renseigner sur les habitudes de vie à la maison. Être attentif et répondre aux besoins propres de chaque enfant. Evaluer le niveau d'acquisition de l'enfant et le prendre en compte. Transmettre les informations entre différentes équipes (feuille de transmissions).
Mettre en place des repères physiques et affectifs qui sécurisent l'enfant	Maintenir le rythme régulier des repas, des siestes... Planifier le temps des activités toujours aux mêmes créneaux horaires. Moments clés qui permettent à l'enfant de se repérer dans la journée (lavage des mains avant les repas, passage aux toilettes avant et après la sieste...) Eviter les entrées/sorties répétées des professionnelles dans la salle de vie. Verbaliser les différents moments de vie : l'avant, l'après.
Suivre le rythme	Développer l'observation fine. Être attentif aux modifications de comportements. Echanger avec ses collègues sur ses observations. S'adapter à l'enfant en fonction des informations données par les parents. Proposer aux plus petits des activités, repos ou repas selon le rythme spécifique individuel. Adapter l'accueil proposé à l'enfant en fonction de son individualité.
Respecter l'enfant en tant que personne	Ne pas donner de surnoms à connotation péjorative ou qui sera du registre familial. Lors des soins, parler à l'enfant, lui accorder de l'attention, verbaliser les gestes accomplis, les soins prodigués. Ne pas comparer les enfants entre eux de manière péjorative. Si nous ne sommes pas en forme certains jours, le dire à l'enfant. Ne pas évoquer la vie personnelle en s'occupant de l'enfant Adapter notre comportement selon les changements intervenants dans la vie familiale de l'enfant (séparation, maladie, naissance...).
Aider l'enfant à reconnaître ses besoins	Verbaliser à l'aide de mots simples. Ne pas interpréter. Observer les attitudes. Proposer des activités adaptées. Tenir compte du développement psychomoteur.

	<p>Être disponible pour l'enfant. Ne pas installer l'enfant dans une position non acquise. Prendre en compte la courbe d'activité. Respecter les compétences de l'enfant.</p>
Aménager l'espace	<p>Avoir des espaces de jeux libres. Instauration d'un repérage dans l'espace : chaque jeu à sa place. Jouets mis en place avant l'arrivée des enfants : favoriser l'envie de jouer. 2 types de jeux maximums en même temps : trop de jeux empêchent le jeu.</p> <p>Renouveler régulièrement les jeux proposés. Ouverture de la barrière de la salle de vie et de la porte de la salle des merveilles pour permettre aux enfants de circuler au sein de la structure. Différents univers et ateliers sont proposés en fonction des salles, les enfants naviguent aux grès de leurs envies.</p>
Permettre le repérage dans le temps	<p>Verbaliser les moments de la journée. Familiariser avec les notions d'avant et d'après.</p>
Développer l'autonomie	<p>Ne pas faire à la place de l'enfant. Ne pas mettre l'enfant en situation d'échec. Ne pas forcer : avoir le droit de refuser. Ne pas être rigide même si l'enfant ne fait pas exactement ce qu'il faudrait. Le laisser faire ses propres expériences dans le respect de l'autre. Ne pas laisser l'enfant se mettre en danger. Encourager, féliciter les efforts.</p>
Apprendre les règles de la vie collective	<p>Donner clairement et simplement les règles au moment opportun. Expliquer l'intérêt de la règle. Dire et répéter si besoin les consignes. Féliciter le respect des règles. Verbaliser la « sanction » potentielle en cas de non-respect répété des règles et s'y tenir. Adapter la « sanction » aux compétences de l'enfant.</p>
Accompagner les émotions	<p>Verbaliser, mettre en mots les ressentis, les émotions. Accompagner les moments de colère et de conflit. Permettre à l'enfant de grandir en fonction de ses capacités -> personne qui ressent en fonction de son âge et de son développement. Encourager et féliciter. Proposer des solutions alternatives en plus du « non ». Favoriser les moments de joie par les sourires, une voix douce, de la bienveillance et les partager (« je suis heureuse de te voir »).</p>

Objectifs généraux :

- *Intégration*
- *Non-discrimination*
- *Respect de la loi*

ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Objectifs opérationnels	Actions
Définir les possibilités d'accueil	Travail en partenariat avec le médecin de structure, le médecin traitant, la PMI (Protection Maternelle Infantile), le CAMSP (Centre d'Action Médico-Social Précoce) et la famille. Protocole d'urgence si besoin. Evaluer les besoins de l'enfant et les possibilités de la structure.
Permettre un accueil de qualité	Réfléchir aux possibilités d'accueil. Programmer les formations si besoin. Envisager 1 référent pour l'enfant. Matériel pédagogique adapté. Intégrer l'enfant dans le groupe. Envisager le rôle de l'adulte comme un médiateur entre l'enfant en situation de handicap et le groupe. Echanger régulièrement avec les parents.
Organiser l'accueil	Choix du mode et du rythme d'accueil. Etablir un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) qui précise les conditions d'admission. Préparer et adapter le mobilier et l'espace si nécessaire. Préparer les enfants à l'accueil d'un enfant en situation de handicap. Mettre en place la collaboration avec les professionnels extérieurs et les parents. Inviter les parents à entrer dans la structure pour nous expliquer ce qu'il faut mettre en œuvre pour accueillir au mieux leur enfant.
Connaître nos limites	Evaluer la qualité d'accueil régulièrement. Apporter des réajustements. Ne pas poursuivre l'accueil si la structure ne répond pas aux besoins de l'enfant selon l'avis médical.

Les besoins physiologiques de l'enfant

Objectifs généraux :	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Respect du rythme individuel</i> - <i>Eveil des sens</i> - <i>Accompagnement dans l'autonomie</i> - <i>Apprentissage des règles sociales</i> 	
REPAS	
Objectifs opérationnels	Actions
Créer un endroit calme et apaisant	Aménager l'espace pour le repas. Rituel d'apaisement avant le repas : histoires ou comptines. S'attabler en arrivant doucement.
S'adapter au rythme et capacités des plus petits	Se renseigner de l'heure du dernier repas pris à la maison. Prendre en compte les signes de fatigue. Adapter la consistance des plats aux capacités des enfants (mixé, morceaux...). Proposer une cuillère en main en même temps que l'adulte. Proposer de tenir seul son biberon ou son verre à bec. Installer confortablement l'enfant en chaise haute ou à table sur une chaise adaptée (hauteur, accoudoirs...). Permettre à l'enfant de manger à son rythme.
Développer les capacités gustatives, enrichir leur vocabulaire	Présenter chaque aliment séparément dans l'assiette. Varier les goûts et les couleurs pour susciter l'envie. Inciter à goûter, découvrir des nouveautés. Présenter chaque plat, nommer les aliments. Commenter les sensations et les saveurs.
Favoriser une relation privilégiée	1 adulte disponible par enfant pour les plus petits. 2 adultes disponibles pour le groupe des grands. S'asseoir auprès des enfants de manière à avoir une attention particulière pour chacun. 1 adulte est au chariot et doit répondre aux besoins des professionnels et des enfants afin de limiter au maximum que les professionnels ne se lèvent de leur table. Aider l'enfant qui en a besoin et qui le souhaite. Poser des questions pour favoriser les échanges. Favoriser les échanges entre les acteurs.
Apprendre les règles sociales	Se laver les mains avant de passer à table. Manger assis sur une chaise près de la table. Inciter à manger avec des couverts. Parler doucement pour inciter l'enfant à baisser le ton. Expliquer de ne pas prendre dans l'assiette du voisin. Expliquer l'usage des couverts. Manger les plats dans l'ordre (entrée-plat-dessert). Ne pas mettre sa nourriture dans le verre d'eau ou à terre. Ne pas renverser d'eau dans son assiette ou à terre.

	<p>Entre chaque plat patienter calmement à table avec le groupe. Verbaliser et expliquer les règles de vie en société : ne pas manger avec ses doigts, ne pas renverser son verre, ne pas mettre ses pieds sur la table, ...</p>
Développer l'autonomie	<p>Choisir sa place à table. Bavoir à disposition. Couverts disponibles. Boire au verre à bec ou au verre seul. Se laver les mains et la bouche avec un gant humide après manger. Demander à l'enfant de déposer son bavoir et son gant dans la bassine. Choix de la quantité des aliments selon les goûts. Valoriser ses initiatives, l'accompagner dans ses prises d'autonomie.</p>
Instaurer le libre choix	<p>Pas de sanctions : dessert même si le plat n'a pas été mangé. Droit de ne pas manger : ne pas forcer à goûter. Servir une petite quantité de nourriture pour permettre de goûter sans gaspiller. Adapter les quantités proposées à l'enfant selon son âge, son appétit.. Donner de l'eau régulièrement dans la journée et sur demande. Ne pas culpabiliser l'enfant qui ne veut pas manger.</p>

Objectifs généraux :

- *Satisfaire le besoin d'hydratation*
- *Autonomie*

HYDRATATION

Objectifs opérationnels	Actions
Assurer l'hydratation des enfants	Donner de l'eau à la demande de l'enfant. Proposer plus régulièrement à boire en cas de fortes chaleurs. Être vigilant à l'hydratation en cas de maladie (toux, hyperthermie).
Accompagner l'éducation au goût	Ne pas habituer au goût des boissons sucrées. Donner de l'eau si l'enfant a soif. Eau à chaque repas en supplément des jus de fruits proposés au goûter.
Développer l'autonomie de l'enfant	Adapter le contenant en fonction de son développement (biberon, verre à bec, gobelet). Mettre le verre à la disposition de l'enfant pendant le repas Accompagner ses gestes.

Objectifs généraux :

- *Bien-être de l'enfant*
- *Assurer la santé physique*
- *Prévenir les infections*
- *Développement*

LES SOINS : PROPRETE, HYGIENE, PREVENTION

Objectifs opérationnels	Actions
Assurer à l'enfant un état de confort satisfaisant	<p>Veiller au maintien de vêtements propres et confortables. Ajuster la tenue vestimentaire en fonction de la température des pièces. Change régulier des enfants selon leurs besoins, non systématique. Effectuer des lavages de nez au sérum physiologique lorsque cela est nécessaire. Moucher l'enfant qui en a besoin en le prévenant de notre intervention. Aider l'enfant à prendre conscience du besoin de se moucher. Essuyer l'enfant qui n'est pas autonome et dans tous les cas après une selle. Désinfecter le plan de change après chaque utilisation.</p>
Prendre le relais des parents pour les soins autorisés	<p>Suivre les recommandations des parents (irritations, crème plus adéquate...).</p> <p>Donner un antipyrétique à l'enfant si le parent ne peut venir chercher l'enfant dans l'immédiat et si accord du médecin traitant. S'assurer des délais du dernier médicament reçu. Poursuivre les traitements commencés à la maison avec une ordonnance à l'appui. Conseiller aux parents les médications à 2 prises (matin et soir). Transcrire sur la feuille de soins tous les actes portés à l'enfant.</p>
Veiller à la santé des enfants	<p>Prendre la température de l'enfant en cas de doute. Prévenir en cas de 1ers signes d'une maladie. Prévenir les parents si besoin afin qu'ils prévoient la visite chez un médecin. En cas de risque de contagion l'accueil de l'enfant ne pourra pas être maintenu. Mettre en place un protocole en cas de maltraitance. Assurer un suivi de tous les enfants par le médecin de structure par une visite d'admission et en cas de besoin.</p>
Respecter l'intimité	<p>Espace de change isolé des autres lieux de vie. Cloisonnettes entre les toilettes. Apprendre à attendre son tour à distance convenable. Mettre des mots sur l'acte du change, ne pas surprendre l'enfant. Effectuer la toilette en station debout pour les enfants plus grands.</p>
Favoriser l'autonomie	<p>Proposer régulièrement les toilettes aux enfants « propres » ou dans l'apprentissage de la propreté.</p>

	<p>Papier toilette et chasse d'eau à disposition. Encadrer le lavage des mains seul à la fontaine. Chanson pour rythmer le lavage des mains : plaisir. Solliciter l'enfant allongé pour remettre la couche et les vêtements. Inciter l'enfant plus grand à se déshabiller et à se rhabiller seul. Accompagner et guider ses gestes.</p>
Créer un endroit calme et apaisant	<p>Parler doucement. Mouvements lents. Disponibilité de l'adulte. Petits groupes. Aménagement d'un petit coin jeu pour patienter pendant le change d'un autre enfant.</p>
Prévenir les accidents, gérer les urgences	<p>Afficher les numéros d'urgence dans la salle de vie. Mettre en place le protocole en cas d'urgence médicale ou d'accident. Faire des remises à niveau annuelles des formations aux 1ers secours pédiatriques du personnel.</p>

Objectifs généraux :

- *Respect du rythme individuel*
- *Sommeil récupérateur*
- *Bien-être de l'enfant*

LE SOMMEIL

Objectifs opérationnels	Actions
Respecter le rythme des enfants	<p>Se renseigner de l'heure de réveil et de la qualité du sommeil de la nuit.</p> <p>Repérer les signes de sommeil.</p> <p>Coucher les plus petits selon leur propre rythme.</p> <p>Rituels d'endormissement (selon les limites imposées par l'accueil collectif).</p> <p>Ne pas réveiller un enfant qui dort.</p>
Créer des conditions optimales de repos	<p>Luminosité faible.</p> <p>Musique douce, chuchoter, ne pas faire de bruit.</p> <p>Adopter une attitude bienveillante et apaisante.</p> <p>Rassurer, sécuriser l'enfant face aux angoisses, aux pleurs</p> <p>Gestes lents.</p> <p>Être disponible et présente près des enfants qui en ont besoin.</p> <p>Enfants allongés, inciter au repos, ne pas imposer l'endormissement.</p> <p>Dévéter les enfants (en body) afin de pouvoir les couvrir au lever.</p> <p>Une professionnelle reste toujours dans le dortoir.</p>
Aménager la salle de repos / la chambre	<p>Lits et couchettes attirés.</p> <p>Emplacement fixe des lits et des couchettes.</p> <p>Couchettes, draps, couvertures installées avant l'arrivée des enfants.</p> <p>Ne pas mettre dans l'obscurité complète pour rassurer et surveiller.</p>
Favoriser les transitions	<p>Prévenir les enfants.</p> <p>Temps calme avant le coucher et au lever.</p> <p>Rituels : déshabillage, toilettes ou change, histoires.</p> <p>Permettre à l'enfant de se réveiller en douceur.</p> <p>Lever après un temps raisonnable de repos.</p>

Objectifs généraux :	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Eveil</i> - <i>Découverte</i> - <i>Socialisation</i> - <i>Acquisition de l'autonomie</i> - <i>Jouer</i> - <i>Expérimenter</i> 	
ACTIVITES : libres, ludiques et motrices	
Objectifs opérationnels	Actions
Créer les espaces de jeux, d'activités	<p>Favoriser un espace sécurisant, calme et confortable.</p> <p>Présenter un matériel stimulant adapté à l'âge des enfants.</p> <p>Proposer des jeux en quantité suffisante pour le nombre d'enfants.</p> <p>Ne pas « inonder » de jouets.</p> <p>Préparer le matériel d'activité en amont et en aval.</p> <p>Aménager l'espace selon l'activité ou le jeu proposé.</p>
Favoriser les échanges	<p>Toujours une professionnelle disponible pour les enfants.</p> <p>Dialoguer, verbaliser, accompagner le jeu selon l'envie de l'enfant.</p> <p>Encourager, féliciter, valoriser.</p> <p>Enrichir le vocabulaire des sensations par des synonymes.</p> <p>Expliquer, montrer.</p> <p>Rassurer.</p> <p>Prévenir suffisamment tôt de l'arrêt de l'activité.</p> <p>Favoriser les échanges entre les enfants.</p> <p>Favoriser et encourager l'expression de l'enfant.</p> <p>Adopter une attitude adaptée : ouverte : installée au sol et accueillante.</p>
Privilégier le rythme de l'enfant	<p>Être disponible (câlin, aide...).</p> <p>Être patient, à l'écoute.</p> <p>Rester attentive à l'ensemble du groupe.</p> <p>Capter les « regards » des enfants ce qui leur permet de se rassurer et de se sentir soutenus par l'adulte.</p> <p>Ne pas comparer négativement.</p> <p>Aider l'enfant qui le souhaite mais ne pas faire à sa place.</p> <p>Ne pas mettre l'enfant en situation d'échec.</p> <p>Ne pas forcer : avoir le droit de refuser.</p> <p>Laisser un temps de jeu suffisant.</p> <p>Canaliser les énergies et proposer des jeux en fonction.</p> <p>Verbaliser et encourager les initiatives de l'enfant.</p>
Développer l'éveil et la découverte	<p>Proposer des activités simples et variées.</p> <p>Choisir le moment de la journée adéquat à l'attention de l'enfant pour l'activité.</p> <p>Observer les enfants, évaluer leurs compétences et les guider vers de nouvelles expériences.</p> <p>Mettre en place des activités qui favorisent et valorisent les acquisitions de l'enfant.</p>

	<p>Ne pas exiger de résultats. Varier le choix des matériaux. Enrichir le vocabulaire des enfants. Ouverture de la barrière de la salle de vie et de la porte de la salle des merveilles pour permettre aux enfants de circuler au sein de la structure. Différents univers et ateliers sont proposés en fonction des salles, les enfants naviguent au gré de leurs envies.</p>
--	---

Travail pluridisciplinaire

<p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Travail pluridisciplinaire</i> - <i>Cohérence des pratiques</i> - <i>Esprit d'équipe</i> - <i>Partage et mutualisation des compétences</i> 	
<p>TRAVAIL D'EQUIPE</p>	
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Actions</p>
<p>Créer un climat de confiance</p>	<p>Communiquer, dialoguer, questionner. Ecouter. Echanger les connaissances, les idées. Se réunir en dehors du temps d'accueil des enfants. Qualités personnelles mises en avant. Être en capacité de se dire les choses. La directrice et/ou l'adjointe sont disponibles et à l'écoute de l'équipe en cas de doute, questionnement, mettre en place une idée, etc.</p>
<p>Favoriser l'entraide</p>	<p>Chaque membre a connaissance de toutes les tâches (cf. protocoles : rangement, désinfection, nettoyage...). Esprit de solidarité professionnelle. Anticiper les actions qui peuvent avancer la collègue. Communiquer sur les tâches effectuées et celles restantes à faire. Trouver sa place au sein de l'équipe. Avoir une vision globale sur le travail à réaliser : favorisant l'entraide entre les sections : gestion technique ou/et gestion du groupe.</p>
<p>Harmoniser les pratiques</p>	<p>Connaître les fiches de poste de chacune. Adhérer au projet éducatif travaillé en équipe. S'approprier les critiques positives et constructives. Ne pas s'arrêter aux conditions de diplôme. Prendre position sur ses valeurs professionnelles. Proposer, être force de proposition. Réfléchir à nos pratiques professionnelles, se remettre en question individuellement et en équipe. Faire un compte-rendu des formations individuelles. Créer et actualiser les outils de travail et de communication</p>
<p>Mettre ses compétences au service de l'équipe</p>	<p>Être dans la transmission et le partage de savoirs. Participer aux actions de formation proposées. Être acteur lors des réunions d'équipe. Être acteur de son parcours de formation.</p>

Objectifs généraux :

- *Formation de futurs professionnels de la petite enfance*
- *Accueil et accompagnement*

ACCUEIL STAGIAIRE

Objectifs opérationnels	Actions
Répondre aux demandes de stages	Formulation des demandes de stage uniquement sur cv et lettre de motivation écrite par le stagiaire. Entretien si plusieurs demandes sur la même période ou demande particulière. Accueil de tous stagiaires du stage de découverte aux formations professionnelles.
Organiser un accueil de qualité	Désigner un tuteur de stage. Horaires de stages prévus sur l'amplitude totale d'ouverture de la structure. Point en milieu de stage. Rédaction d'un livret d'accueil du stagiaire.
Accueillir la stagiaire	Lui faire visiter la structure. Lui présenter le fonctionnement général de la structure. Être disponible pour répondre à ses questions. Travailler avec le/la stagiaire pour fixer des objectifs. Réaliser un bilan hebdomadaire et réajuster les objectifs. Concerter le reste de l'équipe avec la réalisation de l'évaluation de stage.
Trouver sa place	Sensibiliser au principe de confidentialité, de discrétion professionnelle. Veiller à ce que le/la stagiaire adopte une attitude respectueuse de l'enfant : attitude, geste, langage, relation au change. Aider le/la stagiaire à trouver sa place vis-à-vis du reste de l'équipe, réajuster si nécessaire.

La structure et ses partenaires

Objectifs généraux :	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Ouverture sur l'extérieur</i> - <i>Participer au développement d'un réseau institutionnel</i> 	
Objectifs opérationnels	Actions
Optimiser le réseau partenarial social	Recenser les partenaires du secteur. Connaître les missions de chacun. Se rencontrer, échanger.
Développer les actions	S'associer pour mettre nos pratiques en commun de manière cohérente. Être relais d'information des actions mises en place sur le secteur. Poursuivre les actions avec les Relais Assistantes Maternelles. Être disponible pour travailler des actions avec d'autres partenaires.
Entretenir les relations avec les partenaires financeurs : CAF, Conseil Général, MSA	Répondre à leurs attentes en termes de documents à fournir Être relais d'informations. Les questionner selon les besoins de la structure.
Développer les relations avec les services de la CCES	Faire appel aux différents services en fonction de leurs compétences techniques ou autres. Maintenir le partenariat avec la médiathèque.
Développer les relations avec d'autres partenaires	Les associations œuvrant sur ce secteur. Le centre social Est Somme. L'association HAM ANIM, dans le cadre de l'ALSH. Le réseau famille du centre social dans le cadre de la Ludothèque. L'école de musique.

III- Le projet social

La structure Petite Enfance HAM STRAM GRAM se situe à Ham, commune principale avec celle de Nesle, de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme.

a) Présentation de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme est située en région picarde, dans le département de la Somme. Celle-ci fait suite, depuis le 1^{er} janvier 2017, à une fusion de la Communauté de Communes du Pays Hamois et celle du Pays Neslois. A la demande de l'Etat, les Communautés de Communes de moins de 10 000 habitants ont dû fusionner au profit de plus grosses entités.

La Communauté de Communes du Pays Hamois avait été créée en 1960, suite à l'ordonnance du 5 janvier 1959 concernant la gestion des Centres de Secours contre l'incendie.

Elle regroupait alors 18 communes : Ham, Eppeville, Muille-Villette, Esmery-Hallon, Brouchy, Python, Sancourt, Offoy, Douilly, Matigny, Y, Ugny-l'équipée, Croix-Moligneaux, Quivières, Monchy-Lagache, Tertry, Athies et Ennemain.

Aujourd'hui, on compte 41 communes. S'ajoutent : Nesle, Saint-Christ Briost, Cizancourt, Licourt, Epénancourt, Falvy, Potte, Morchain, Pargny, Béthencourt sur Somme, Villecourt, Curchy, Mesnil-Saint-Nicaise, Rouy-Le-Grand, Rouy-Le-Petit, Voyennes, Rethonvillers, Billancourt, Languevoisin-Quiquery, Moyencourt, Breuil, Buverchy, Hombleux, Grécourt.

Le siège social est situé au 106 rue du Maréchal Leclerc à Eppeville.



b) Quelques chiffres pour comprendre les dynamiques en place sur le territoire.

Concernant la communauté de communes de l'est de la Somme :

La Communauté de Communes compte aujourd'hui près de 20 483 habitants (recensement Insee 2016) pour une superficie de 264 km². Pour se situer à l'échelle du département, la Somme compte 571 675 habitants. Entre 2011 et 2016, la population a varié de -0.4%. Entre 2009 et 2014, la population a évolué de -789 sur le territoire de la Communauté de Communes. A l'échelle du département, l'évolution est de +2 206.

Sur le territoire, on compte, en 2022, 105 assistantes maternelles.

Concernant la commune de Ham :

La commune comptait 4 611 habitants en 2017 (recensement le plus récent disponible à ce jour).

Sur cette commune, on compte 25 assistantes maternelles.

Evolution des décès et des naissances :

	CCES		Commune de Ham	
	Décès	Naissances	Décès	Naissances
2007	242	237	140	150
2008	218	264	138	156
2009	279	268	192	166
2010	281	253	187	157
2011	231	227	146	147
2012	233	210	138	136
2013	261	236	155	160
2014	251	208	156	130
2015	284	199	187	120
2016	297	222	87	53
2017	258	183	76	51
2018	259	182	75	43
2019	278	208	85	39

Nous observons qu'il y a un certain déficit de la natalité tant à l'échelle de la CCES que de la commune de Ham. En effet, le nombre de naissance est, souvent, inférieur au nombre de décès. Les Elus, conscients de cette difficulté, ont à cœur de trouver des solutions pour faire remonter la natalité. Cela passe notamment par la création d'un pôle entreprise, sur une commune du territoire, pour favoriser l'emploi. L'idée étant de réunir les conditions économiques favorables afin d'inciter l'installation de familles sur le territoire. En 2019, l'observatoire des naissances dénombrait une légère hausse de la natalité sur la CCES. Néanmoins, le taux de mortalité reste supérieur à celui des naissances.

Population par tranches d'âges en 2017 :

	Commune de Ham	CCES	Département de la Somme	France
0 à 14 ans	863	3 733	102 723	12 064 716
15 à 29 ans	753	3 150	107 620	11 707 066
30 à 44 ans	702	3 467	103 904	12 508 232
45 à 59 ans	897	4 229	112 570	13 251 561
60 à 74 ans	783	3 616	94 707	10 797 875
75 ans ou plus	612	2 197	50 918	6 194 889
Ensemble	4 611	20 391	572 443	66 524 339

Nous pouvons constater que les enfants de 0 à 14 ans représentent une part importante de la population. Différentes structures existent au sein de notre territoire pour répondre aux besoins divers et variés de la population concernant l'accueil, la culture et l'éducation des enfants. Les structures petite enfance en font partie. Le recensement de 2017 ne distinguait pas les enfants de moins de 4 ans de ceux de plus de 5 ans. Nous donnons ainsi un résultat englobant les enfants de 0 à 14 ans.

Typologie des familles :

	Commune de Ham	CCES	Département de la Somme	France
Couples avec enfant(s) en 2017	428	2 460	7 577 073	66 839
Nombre d'enfants scolarisés en 2017	Global : 833 2 à 5 ans : 168 6 à 10 ans : 288 11 à 14 ans : 225 15 à 17 ans : 152	Global : 3 744 2 à 5 ans : 707 6 à 10 ans : 1270 11 à 14 ans : 1039 15 à 17 ans : 728	Global : 103 700 2 à 5 ans : 20 097 6 à 10 ans : 34 234 11 à 14 ans : 28 402 15 à 17 ans : 20 967	Global : 11 991 529 2 à 5 ans : 2 325 810 6 à 10 ans : 4 043 075 11 à 14 ans : 3 241 440 15 à 17 ans : 2 381 204
Familles monoparentales en 2017	269	878	24 701	2 882 587
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2017	46,7	52,6 %	55 %	57,2 %
Part des ménages fiscaux imposés en 2018	35 %	42,7%	46,2 %	Pas de données en 2017

Taux de chômage des 15-64 ans en 2017	28,8 %	19,2 %	15,9 %	13,9 %
---------------------------------------	--------	--------	--------	--------

Ce tableau montre que la population de la CCES rencontre quelques difficultés sociales. Une partie de la population a besoin d'un accompagnement spécifique et que les services proposés sur le territoire répondent à leurs difficultés. En effet, le chômage concerne 28,8 % de la population hamoise. Ce qui représente un taux particulièrement élevé, d'autant plus quand on compare ce chiffre à celui de la CCES (19,2 %), celui du département (15,9 %), et celui de la France (13,9 %). Notons aussi la présence de familles monoparentales sur le territoire (878 sur la CCES dont 269 à Ham). La présence d'une structure petite enfance à Ham prend tout son sens car cela peut favoriser la reprise d'un emploi et permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale. Notons tout de même qu'en 2017 le taux d'activité était supérieur à celui de 2015. Ce qui témoigne d'une amélioration, aussi légère soit elle.

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle en 2017

	Ham	CCES	Département	France
Ensemble	3 734	16 872	470 257	54 461 382
Agriculteurs exploitants	30	243	5 187	430 844
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	64	403	12 226	1 922 243
Cadres et professions intellectuelles supérieures	70	482	28 973	5 094 705
Professions intermédiaires	279	1 703	59 485	7 678 010
Employés	547	2 295	74 990	8 828 370
Ouvriers	681	3 557	71 948	6 651 271
Retraités	1 216	5 220	129 444	14 662 765
Chômeurs	846	2 969	88 005	9 193 174

Il existe différentes possibilités en termes d'emploi au sein de la CCES et plus largement au sein du département. En effet, dans la CCES les artisans, commerçants et chefs d'entreprises sont 403 ; les cadres et professions intellectuelles supérieurs sont 482 ; les professions intermédiaires sont 1 703 ; les employés sont 2 295 et les ouvriers sont 3 557, soit la majorité. Ham et Nesle sont dotées d'une gare de train permettant aux habitants résidents sur le territoire de pouvoir aller travailler sur des communes plus grande, telle qu'Amiens ou Saint Quentin.

c) Le multi-accueil de Ham en chiffres pour l'année 2021

Capacité d'accueil de la structure	20
Nombre d'enfants inscrits	52
Nombre de familles faisant parties de la CCES	44
Nombre de familles ne faisant pas parties de la CCES	7
Composition des familles	Familles avec : - 1 enfant : 20 - 2 enfants : 20 - 3 enfants : 6 - 4 enfants et plus : 1
Nombre d'enfants en situation de handicap accueilli	2
Nombre de famille accueillie dont un enfant (frère ou sœur) est en situation de handicap	1
Nombre de familles avec des enfants scolarisés	23
Nombre de familles monoparentales	9
Part de familles allocataires CAF	48
Nombre de familles bénéficiant des minima sociaux	10
Nombre de familles dont les ressources sont au plafond	2
Nombre de familles dont les ressources sont au plancher	15
Nombre de familles dont la participation est inférieure à 1€/heure (seuil de pauvreté selon la CAF)	25

Concernant les difficultés sociales présentes sur le territoire, il serait intéressant que notre structure approfondisse son accueil pour les familles dont les parents ne travaillent pas et/ou sont en grande difficulté sociale. Un projet a d'ailleurs été mis en place en collaboration avec Pole Emploi afin d'aider les parents en réinsertion professionnelle. Ce projet porte le nom AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle). L'idée est de proposer une place d'accueil aux enfants dont les parents réalisent des démarches menant vers un retour à l'emploi (formation, entretien d'embauche, passage du permis, etc.). Nous proposons aux parents concernés des contrats « en occasionnel » que nous pouvons ensuite transformer en « accueil régulier »

lorsqu'ils (re)trouvent un emploi. Le but étant que la question de la garde de l'enfant ne soit pas un frein dans leur démarche.

D) Présentation des services proposés aux familles sur le territoire

1) L'espace Luciani

Il s'agit d'une maison de quartier ouverte depuis 1997, implantée dans la ville de HAM. C'est un lieu de pratique d'activités diverses, d'initiation à l'informatique et au multimédia, ouvert à tous et souhaitant créer de la rencontre et de l'échange entre habitants, toutes générations confondues.

Un projet de transformation de cet équipement en Espace de Vie Social (EVS) est en cours de réflexion en 2021.

2) La Protection Maternelle et Infantile

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) est un service géré par le Conseil Général. Composée de professionnels spécialisés, elle conseille les parents sur le suivi médical de leur nourrisson et accueille gratuitement les habitants de l'Est de la Somme. Des permanences et consultations sont organisées à Ham, Eppeville, Monchy Lagache et Nesle.

3) Le centre social

Le centre social est géré par l'association « Centre social Intercommunal de l'Est de la Somme » (CSIES), créée le 8 décembre 2017.

Son offre de service globale se décompose comme suit :

- ✓ **L'accueil des associations** : scrabble, échecs, bridge, karaté, l'épicerie sociale cantonale avec son volet parentalité, l'association Ham'anim, l'association les Hamis des mots ...
- ✓ **Les actions en faveur des familles** : sorties familiales, ateliers parents/enfants, ludothèque...
- ✓ **L'enfance jeunesse** : accueil de loisirs, danse classique, bibliothèque...
- ✓ **Les activités adultes** : tricot, broderie, dessin, poterie....
- ✓ **Les permanences administratives et sociales** : planning familial, Protection Maternelle et Infantile, conseil conjugal...
- ✓ **Les permanences CAF** : prestation et action sociale caf
- ✓ **Les événements fédérateurs** : bourses aux vêtements, fête annuelle du centre, troc de plantes....

Le centre social propose des activités et des services de natures différentes : sociales, culturelles, éducatives et pour toutes les générations.

Au sein du centre social, on trouve également le Réseau Familles géré par Magali Jacquart. Il a été créé en 2009 à l'initiative d'acteurs de terrain dont le souhait était d'œuvrer ensemble pour répondre aux besoins de la population du territoire.

Les objectifs sont de favoriser les liens entre parents et enfants au travers de temps communs de découvertes et de loisirs, d'accès à la culture, d'échanges entre parents, etc. Le but étant de créer une dynamique territoriale dans le domaine du soutien à la fonction parentale.

4) Les écoles maternelles

Il en existe 20 sur tout le territoire. Certaines écoles du territoire relèvent de la compétence de plusieurs collectivités de rattachement.

- Ham dispose de 4 écoles maternelles réparties sur la ville (quartier est, ouest, centre-ville) : Ecole maternelle Victor Hugo / Ecole maternelle Jules Vernes / Ecole maternelle Jean Zay / Ecole maternelle privée Notre Dame.
- Muille-Villette comme Esmery-Hallon, Mesnil Saint Nicaise et Rethonvillers disposent chacune d'une école municipale.

Du fait de leur taille, certaines communes se sont regroupées en RPI (Regroupements Pédagogiques Intercommunales) pour maintenir une école dans leur village :

- Eppeville et Brouchy
- Matigny, Offoy, Voyennes et Sancourt
- Pithon scolarise ses enfants dans l'Aisne au sein d'un regroupement pédagogique
- Athies, Devise, Monchy Lagache et Tertry
- Douilly, Uigny L'équipée, Quivières, Croix-Moligneaux et Y
- Hombleux, Grécourt et Buverchy
- Licourt, Morchain et Potte
- Nesle, Curchy, Languevoisin-Quiquery, Billancourt, Breuil, Rouy-le-Petit, Rouy le Grand, Béthencourt sur somme et Villecourt
- Saint Christ Briost, Cizancourt, Ennemain, Flavy, Epéanancourt et Pargny

Cette configuration du territoire est celle pour l'année scolaire 2020-2021.

En complément, il est proposé dans certaines communes de la Communauté de Communes des accueils périscolaires.

5) Les accueils de loisirs

Sept centres de loisirs, accueillant les enfants de 3 à 13 ans, sont organisés localement sous compétence déléguée ou gestion communale. Trois sont permanents et un se déroule uniquement l'été :

- Eppeville
- Ham avec l'association HAM ANIM
- Esmery Hallon
- Athies
- Muille-Villette avec l'association YOKIS
- Nesle avec l'association LEO LAGRANGE
- Matigny

6) Les Relais Petite Enfance (RPE)

Il en existe deux sur le territoire de la Communauté de Communes. Ces services sont des lieux de rencontres, d'échanges, d'informations et d'animations pour les assistants maternels, les familles et les enfants. Des animations et permanences sont organisées dans les différentes communes de la Communauté de Communes. Elles sont accessibles à tous les assistants maternels et familles du territoire.

7) Le multi accueil

Il s'agit du multi accueil Ham Stram Gram. Ce projet d'établissement étant le sien, il a été présenté plus haut.

8) La micro-crèche

Ouverte en mars 2019, l'objectif de sa création a été de compléter l'offre déjà existante sur le territoire. Cette structure a une capacité d'accueil de 12 places et fonctionne en système PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant). Son amplitude horaire est assez large, 7h-19h, ce qui permet de répondre aux besoins des familles.

Ce projet de micro-crèche est une Délégation de Service Public, c'est-à-dire que le souhait de son ouverture, le bâtiment ainsi que le mobilier ont été pris en charge par la Communauté de Communes. La gestion quotidienne est ainsi assurée par l'association Léo Lagrange.

9) La MAM

La Maison d'Assistantes Maternelles Bulles d'Eveil est un regroupement de quatre assistantes maternelles agréées qui exercent leur métier en dehors de leur domicile, dans des locaux aménagés pour l'accueil des jeunes enfants et agréés par le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental.

Les professionnelles accueillent des enfants âgés de 10 semaines à 6 ans, de 6h à 20h. Les enfants sont accueillis quelle que soit leur commune de résidence (habitants hors Communauté de Communes admis).

Comme au domicile, l'assistante maternelle est salariée du parent qui l'emploie. Les tarifs sont à négocier entre employeurs et employés, dans le respect de la législation en vigueur.

10) La ludothèque

Elle était initialement gérée par l'association Ham'anim et le centre social CAF. Depuis le transfert, elle est maintenant gérée par l'association « Centre social Intercommunal de l'Est de la Somme » (CSIES).

Il s'agit d'un espace convivial et de partage autour du jeu, un espace pour emprunter des jeux et des jouets.

La ludothèque est ouverte à tous, petits et grands : bébés, enfants, adolescents, adultes, parents, personnes âgées, personnes en situation de handicap, professionnels, etc.

Elle a pour principale fonction de favoriser la socialisation, la communication, la prévention, l'apprentissage et l'intégration. De plus, le jeu permet à tout individu de s'intégrer à un groupe et contribue ainsi à l'apprentissage de la vie en collectivité.

La ludothèque devient itinérante et sillonne villes et villages du territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, durant les vacances scolaires notamment. Ce service est gratuit. Il se rend en priorité dans les communes dépourvues de structure de loisirs. L'objectif est de créer une dynamique locale avec les partenaires communaux ou associatifs engagés dans

des actions de loisirs pour enfants et jeunes mais surtout de proposer des animations parents-enfants.

La ludothèque est habilitée REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) depuis 2014. L'objectif étant que les adhérents créent des actions de soutien à la parentalité. Au travers d'une charte, ils s'engagent sur plusieurs points et notamment celui de valoriser les rôles et les compétences des parents ; de prendre en compte la diversité des structures familiales et des formes d'exercices de la fonction parentale ; et de favoriser les relations entre les parents.

11) Le LAEP

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents est également présent au Centre Social. Accompagnés de leurs parents, grands-parents, les enfants sont accueillis jusque 6 ans pour un temps de jeu libre. En effet, un LAEP est un espace d'échange et de partage autour du jeu libre de l'enfant, dans un espace sécurisé et aménagé spécialement pour lui. Il est ouvert à tous les habitants, quelle que soit leur commune de résidence.

Les familles sont invitées à participer avec leurs enfants à différents ateliers : éveil musical, séance Baby Gym, animation lecture en partenariat avec les bibliothèques et les médiathèques.

12) Les médiathèques

Il existe trois médiathèques sur le territoire de la Communauté de communes : une à Monchy-Lagache, une deuxième à Nesle et la troisième à Ham.

Cette dernière est ouverte depuis février 2014. Elle offre aux habitants différents documents sur différents supports (romans, contes, documentaires, albums, BD, mangas, CD, DVD, tablettes, liseuses, jeux vidéo, etc.).

L'équipe propose aussi des moments de détente, de lecture, d'informations et de jeux ainsi que différentes animations : bouquins câlins, il était une fois, sélections « coup de cœur », rencontres d'auteurs, spectacles, lectures, accueil de groupes (scolaires, assistantes maternelles, centre de loisirs, associations, etc.). De même, elle se rend une fois par mois au multi accueil de Ham pour raconter des histoires aux enfants accueillis.

Dans les mêmes locaux, on trouve : l'école de musique intercommunale, qui rassemble une centaine d'élèves âgés de 4 à 19 ans. Flûte traversière, batterie, percussions, piano, saxophone, trompette, clarinette et formation musicale y sont proposés.

13) Le pôle petite enfance

Le pôle petite enfance soucieux de répondre aux besoins des familles du territoire a pour missions d'accompagner et de soutenir les familles dans leurs fonctions parentales, notamment au travers de la mise en place d'actions, comme :

- Des spectacles jeune public.
- Des ateliers parents-enfants.

- Des ateliers « rencontres autour de bébé » où différents thèmes peuvent être abordés en fonction des envies des familles présentes. Cela peut porter sur le massage bébé, le portage, l'alimentation, la place du papa, le sommeil, etc.
- Le rendez-vous des enfants qui regroupe des événements divers et variés.

Tous les ans, la coordinatrice petite enfance fait le bilan des actions proposées et distribue des enquêtes de satisfaction aux familles afin de s'assurer qu'elles répondent à leurs besoins.

La coordinatrice petite enfance a également pour rôle de superviser les événements et projets petite enfance. Elle recense les besoins des familles en termes de mode de garde ou de loisirs. Pour cela, les professionnels sont acteurs et partenaires de nombreuses actions à destination des plus jeunes et de leurs familles, notamment dans le cadre du réseau famille soutenu par le Centre Social. Le pôle est également porteur de projet REAAP.

E) Le développement durable

Le bâtiment date de 2011 et n'a pas été pensé selon des principes de développement durable. Néanmoins, l'équipe de la crèche prend en considération le souci écologique que nous vivons et s'efforce d'adapter ses pratiques quotidiennes pour limiter ses consommations.

Dans ce sens, les changes sont réalisés à l'eau pour les urines et au savon pour les selles déjà depuis quelques années. Le fait de cesser d'utiliser du savon pour les urines a eu pour conséquence que la peau des enfants est beaucoup moins abîmée et a entraîné de ce fait une réduction majeure de l'utilisation de la crème de change. Nous ne demandons plus aux parents d'apporter un tube de crème lors de leur inscription car nous n'avons pas le temps de les utiliser avant leur péremption.

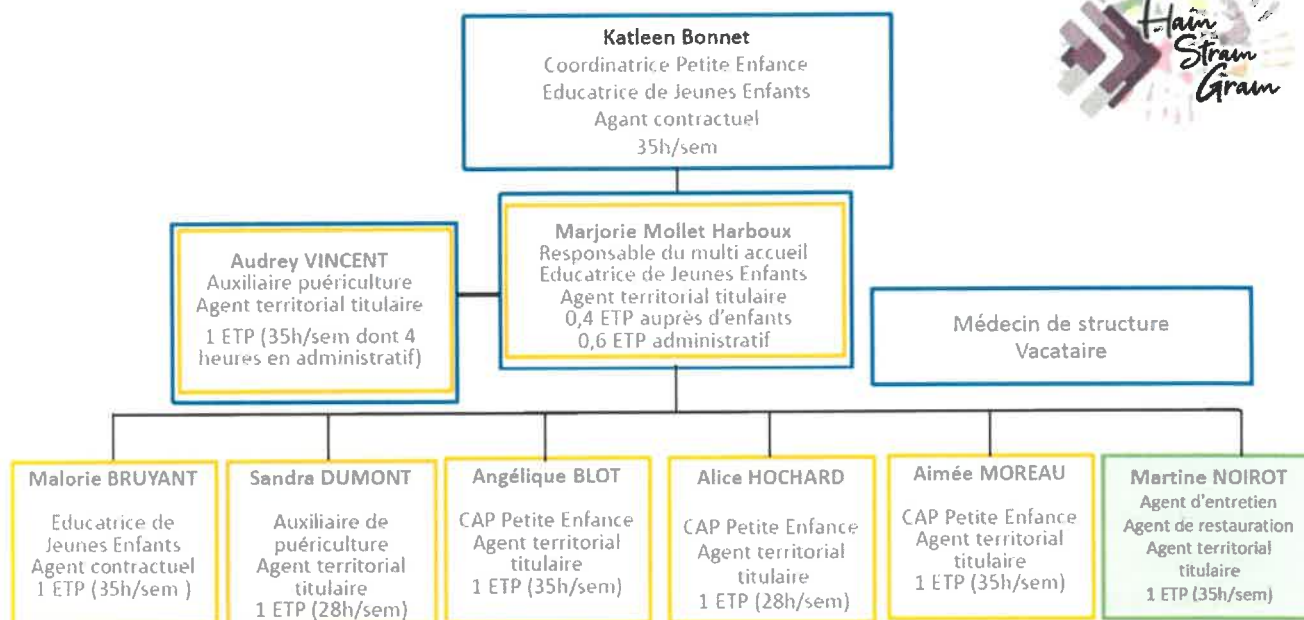
Par ailleurs, les changes, le repas des enfants et le ménage sont réalisés avec du linge lavable et donc réutilisable. Nous utilisons rarement du matériel jetable et avons par conséquent peu de déchet.

Depuis 2020, nous travaillons avec un nouveau prestataire pour la restauration collective qui n'utilise pas de barquette en plastique pour la livraison des repas. En effet, ils utilisent des gastros en inox que nous rendons après chaque service. Notons également que la cuisine centrale de ce nouveau partenaire est plus proche de nous que l'ancien, réduisant ainsi l'empreinte carbone en lien avec le transport.

Pour finir, toutes nos ampoules sont des LED ce qui réduit considérablement notre consommation d'électricité par rapport à des ampoules normales.

ANNEXE 1 : Organigramme de l'équipe de la crèche

Organigramme



ANNEXE 2 : Liste des maladies impliquants une éviction obligatoire de la collectivité avec le temps d'éviction préconisé.

Coqueluche	Après 5 jours de traitement.
Diphtérie	Jusqu'à la négativation de 2 prélèvements à 24h d'intervalle au moins, réalisés à la fin de l'antibiothérapie. Retour avec un certificat de non contagion.
Rougeole	5 jours à partir de l'éruption. Retour avec un certificat de non contagion.
Teignes du cuir chevelu et de la peau	Retour avec un certificat médical attestant d'une consultation et de la prescription d'un traitement adapté.
Tuberculose	Si la personne est bacillifère : 1 mois d'arrêt après le début du traitement et un examen microscopique négatif avant la reprise.
Typhoïde et paratyphoïde	Retour possible sur présentation d'un certificat médical attestant de 2 coprocultures négatives à 24h d'intervalle, au moins 48h après l'arrêt du traitement.
Infection à streptocoque A : angine et scarlatine	2 jours après le début de l'antibiothérapie.
Gale	Après 3 jours de traitement.
Infections à clostridium difficile	Tant que les symptômes cliniques persistent.
Hépatite E	10 jours à partir des 1ers signes cliniques.
Hépatite A	10 jours à partir des 1ers signes cliniques.
Impétigo (streptocoque A et staphylocoque doré)	Pendant 72h après le début de l'antibiothérapie si les lésions sont trop étendues et ne peuvent être protégées.

Liste des maladies à déclaration obligatoire auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- Chikungunya
- Dengue
- Diphtérie
- Hépatite A aiguë
- Hépatite B
- Infection invasive à méningocoque
- Tuberculose
- Infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH)
- Légionellose
- Rougeole

Liste des maladies donnant lieu à une éviction conseillée de la collectivité avec le temps d'éviction préconisé.

Angine	7 jours.
Bronchiolite	7 jours.
Bronchite	Lors de la phase aiguë de la maladie.
Conjonctivite	Après 24h de traitement.
Gastroentérite présumée infectieuse sans agent pathogène défini	Lors de la phase aiguë de la maladie.
Grippe	Lors de la phase aiguë de la maladie.
Impétigo (streptocoque A et staphylocoque doré)	Pas d'éviction si les lésions sont protégées.
Infection à herpès (gengivo stomatite herpétique)	Lors de la phase aiguë de la maladie.
Syndrome pieds-mains-bouche	Lors de la phase aiguë de la maladie.
5 ^{ème} maladie (mégalythème épidémique)	Lors de la phase aiguë de la maladie.
Méningite virale	Lors de la phase aiguë de la maladie.
Oreillons	Lors de la phase aiguë de la maladie.
Otite	Lors de la phase aiguë de la maladie.
Pneumonie	Lors de la phase aiguë de la maladie.
Roséole	Lors de la phase aiguë de la maladie.
Rubéole	Lors de la phase aiguë de la maladie.
Varicelle	Lors de la phase aiguë de la maladie.

Dans l'intérêt de la collectivité, toute maladie contagieuse doit être signalée. L'enfant devra être gardé par sa famille pendant le temps d'éviction préconisé. En cas de doute, la famille pourra être contactée dans la journée afin de consulter un médecin et avoir son avis. Le retour au domicile de l'enfant sera également soumis à l'appréciation de son état général par l'équipe.